

BAPE

DÉPOTOIR DE LACHENAIE-3

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

par

*Michel Legris*

Responsable du **GAVAD**  
(**G**roupe d'**A**ide aux **V**ictimes d'**A**gression **D**épotoirales)

photos : LIAISONNEUVE

## **AVANT-PROPOS**

Le présent document est une mise à jour des mémoires transmis au BAPE dans le cadre des dossiers de demande d'agrandissement du dépotoir de Lachenaie2003 (DM060), de celui de Matane(DM09), de celui de Sainte-Sophie (DM3) et de celui de Saint-Thomas (DM-). Il comprend aussi certains commentaires relatifs au projet de PMGMR de la CMM (DM40). Il tient compte de la teneur de certains mémoires alors déposés. C'est pourquoi les références à la documentation déposée seront codifiées (.../M) pour Matane ; (.../L) pour Lachenaie2003 ; (.../C) pour CMM ; (.../S) pour Sainte-Sophie ; (.../T) pour Saint-Thomas et (.../LL) pour Lachenaie2008. Afin d'en faciliter la lecture par le *monde ordinaire*, sauf si pour m'assurer d'être compris par les technocrates, j'utilise le moins possible le jargon spécialisé qui souvent, d'autant plus, ne sert qu'à élargir le fossé avec nous, du peuple, pauvres êtres inférieurs.

Je vous remercie de me fournir l'occasion de donner mon point de vue sur le dossier à l'étude et de manifester mon intérêt tant pour la démocratie que pour l'environnement. Ce sont deux sujets qui me tiennent à coeur : ils sont à la base de ma présentation. Je désire soumettre mes réflexions aux membres de la Commission ainsi qu'à la population et aux décideurs locaux.

## **A : PRÉSENTATION**

Je suis un retraité du secteur de l'éducation où j'ai oeuvré quelques années à titre d'enseignant et plusieurs autres comme gestionnaire de services du personnel dans des commissions scolaires ou dans un collège. En plus de m'occuper de ma famille, mes temps libres étaient consacrés à la chose scolaire en tant que parent, à la chose syndicale, à la chose municipale (pendant un certain temps, comme membre de la commission d'urbanisme ou comme conseiller municipal), à la chose politique comme membre actif d'un parti. J'ai une idée de ce qui se passe à l'avant-scène et dans les coulisses.

Mon intérêt pour l'environnement a toujours été là : ça fait partie de moi. Je suis à la tête du **GAVAD** (Groupe d'Aide aux Victimes d'Aggressions Dépotoirales), comité créé à la suite des audiences du dossier de Lachenaie2003. Je suis membre de l'Union paysanne dont l'un des objectifs vise à **la gestion collective des bassins versants**. Je fais du compostage depuis l'achat de ma maison en 1973, après avoir lu « *L'Encyclopédie du jardinage* » de W.H. Perron. Je remplis scrupuleusement mon bac de matières recyclables. Chaque semaine, je n'ai pas à déposer ma poubelle à la rue sauf si quelques os de poulets me signalent de ne pas sauter celle-là. Je vis seul et je respecte déjà l'objectif visé de 15% pour les vraies vidanges : je suis même en deçà. Même là, je me demande pourquoi les os s'y retrouvent alors qu'il se vend de la poudre d'os moulus pour le jardinage. Et ma grand-mère serait en droit de me demander : « *Vous jetez vos corps gras à la poubelle ? Avec quoi fabriquez-vous votre savon du pays ?* ». C'est pourquoi, sans vouloir servir de modèle, j'ai de la difficulté à comprendre le tonnage de fausses vidanges que l'on doit enfouir, avec toutes que les conséquences que cela peut entraîner.

Toute ma jeunesse, je l'ai vécue dans le quartier Hochelaga, quartier ouvrier de Montréal. Je suis un **ramasseur** avec comme particularité que la majeure partie de ce que l'on retrouve dans ma **cave** provient des activités de cueillette de mon père : « *Veux-tu ça ? " Ça peut toujours servir.* ». J'ai vécu au temps où le **guenillou** faisait partie intégrante de notre société. Selon la légende urbaine, il était riche à millions : en réalité, c'était... vrai. Après son passage, c'était la collecte des vidanges : un camion dans lequel étaient déversées les vraies matières résiduelles. Avec le recul du temps, ayant pataugé dans les conventions collectives, je serais même en mesure de dire que celui qui se tenait dans la boîte du camion était, soit un **remplaçant**, soit un **précaire**, sûrement celui qui avait le moins d'ancienneté ! Et quelqu'un ayant fait ce travail d'été, comme étudiant, m'a informé que la boîte était compartimentée *virtuellement*, qu'il faisait un tri afin de récupérer ou réutiliser ce qui devait l'être, sans oublier qu'il avait même une tirelire puisque... des fois.

Pour aider à défrayer nos études, mon père recueillait le papier pour le revendre. Quand j'ai acheté une maison, dotée d'une cave, j'accumulais mes journaux, me disant qu'un jour ou l'autre... Effectivement, alors que j'en avais une bonne petite corde (4pi X 8pi), un scout s'est présenté : sa mère l'attendait dans l'auto, valise toute grande ouverte. Mais, c'est bien une partie de la troupe, **pick-up** à l'appui, qui a réussi à sortir cette **pêche miraculeuse**, avec énergie et satisfaction, est-il besoin d'ajouter.

Après le décès de mon père, quand ma mère et ma soeur ont décidé de déménager, il a fallu vider le hangar de tout ce qui **aurait pu servir**. J'ai eu un dilemme à trancher : retourner tout cela à la ruelle ou... ma cave. C'est avec grand peine que je me suis résigné à déposer le tout aux *vidanges* alors que «tout *pouvait encore servir* » : Je me souviens encore d'avoir mal dormi cette nuit-là. Le lendemain, il fallait compléter l'opération. Surprise ! Il ne restait presque rien... Je m'étais culpabilisé inutilement : tout ce qui *aurait pu servir* allait peut-être servir... un jour ! Et comme je prévois déménager dans un avenir prochain, je sens déjà que j'aurai des décisions difficiles à prendre... Par contre, modernité aidant, il y a un site Internet qui fonctionne comme la ruelle de la rue Darling, où tout doit être gratuit : <http://ca.groups.yahoo.com/group/freecyclemontreal/>. Déjà, je respire mieux : il y a de fortes chances qu'il n'y ait pas grand chose qui se retrouve à la rue...

En 1994, je me suis rendu au Nicaragua, un des pays les plus pauvres des Amériques, comme accompagnateur d'un groupe d'étudiants d'un collège impliqué dans un programme de solidarité internationale (Liaisonneuve). J'ai vécu une semaine dans un petit village de montagnes. J'y ai retrouvé le Québec rural d'il y a 70 ans. J'étais hébergé dans une famille. Pour éviter le choc, je me disais que je faisais du camping à l'intérieur : la propreté de la maison était quand même supérieure à celle des blocs sanitaires de certains campings. Matériellement parlant, même si c'était pauvre, les gens habitaient dans des lieux convenables (à comparer à ce que j'ai pu voir par la suite). Les outils étaient rares : une pelle pour 10 personnes. Le salaire moyen de ceux qui avaient la chance de travailler (taux de chômage de 65% en 1996) était d'un dollar par jour (300\$/an) ; 71% de la population vit sous le seuil de la pauvreté (<1\$/jour). Dans un petit hôtel où nous avons séjourné quelques jours, nos restants de poulet, boeuf, poisson, légumes ou riz ne se rendaient même pas aux poubelles : de jeunes enfants les plaçaient, pêle-mêle, dans des sacs de plastique afin d'en partager le contenu avec leur famille.

Ensuite, j'ai séjourné pendant 3 semaines à Managua, la capitale. J'habitais chez un professeur d'université qui gagnait dans les 700\$... par année. Sa maison était située, comme dans une ruelle. Il y avait des champs au centre ville qui a été dévastée par un tremblement de terre en 1972. Les immeubles en hauteur, encore debout, étaient squattés. Certains champs étaient envahis par des familles venues des campagnes, espérant que la grande ville leur apporterait un mieux être...

Dans ses bidonvilles, j'ai côtoyé la vraie misère humaine : notre société de **SURCONSOMMATION** et de **GASPILLAGE** m'a alors frappé comme un coup de poing au visage. Auparavant, je croyais qu'un bidonville était constitué de maisons de tôle. C'est vrai, en partie, pour les... mieux nantis du bidonville. Des gens vivent dans des maisons aux murs de... carton, de... tissus ou même de...papier ! Ils empruntent l'électricité en se connectant sur le réseau public à l'aide de bouts de fils aboutés ; les poteaux sont formés de bouts de bois tout autant aboutés, des fois à l'aide de broche. Le local tenant lieu d'école pour les enfants de la rue, soutiens de famille, possède quelques madriers servant de bancs : il y a un tableau noir mais, pas de livres, pas de papier, pas de crayons. Le dépotoir, pour ce qui finit par s'y rendre, sert d'**épicerie** et de **magasin général**. Une minorité de riches qui contrôlent l'économie du pays en sont les seuls fournisseurs.

Plus près de nous, suite aux inondations en Haïti, il avait été question de reloger la population des Gonaïves dans des camps de réfugiés, le temps de nettoyer la ville. Les organismes humanitaires se sont objectés, craignant que cette population ne veuille plus quitter... ces hôtels cinq étoiles !

Aujourd'hui, je raconte tout cela à l'occasion d'un forum organisé pour savoir s'il y aura encore agrandissement du **dépotoir**, **terminal** de notre **surconsommation** et de notre **gaspillage**. Et ce n'est que la pointe de l'iceberg ! Au lieu de nous attaquer aux **conséquences**, attaquons-nous plutôt aux **causes**.

Mon propos va donc surtout porter sur le **gaspillage** généré par notre **société de surconsommation**, notre société de **consommateurs compulsifs**. Je laisse le soin aux citoyens habitant notamment le *bassin versant* du dépotoir de nous entretenir des effets qu'il a sur leur environnement. Dans un monde où le «**Pas dans ma cour**» domine, ils pourront expliquer comment les poubelles des autres affectent leur qualité de vie. Dans les faits, ils sont dans la même situation où ils étaient en 1995 et 2003, appréhendant l'avenir à partir de leur vécu des années précédentes. En 2003, leurs appréhensions s'étaient confirmées. Que dire en 2008 ?

## **B : GESTION DES MATIÈRES EXCÉDENTAIRES**

J'avais été étonné de la définition employée pour désigner une matière résiduelle :

**« tout ce qui est acheminé au dépotoir »**

Ainsi, **la même bouteille** peut être considérée comme une **matière utilisable** si quelqu'un la conserve pour embouteiller son vin en vrac ; ou une **matière recyclable**, s'il la dépose dans son bac de recyclage ; ou une **matière résiduelle** lorsqu'il la met à la poubelle. C'est une **définition flexible** : tout dépend de la décision de chacun. **Étonnant pour un non-averti !**

Pour les fins de ce qui suit et afin de vraiment répondre aux objectifs visés par la nouvelle tentative pour réduire les *matières dites résiduelles*, je suis d'avis que les notions doivent être clarifiées. On devrait parler de **matières excédentaires** quitte à les catégoriser comme suit :

### **Recommandation**

**Que les définitions suivantes soient retenues aux fins de distinguer les différents types de matières excédentaires :**

**UTILISABLE** : matière qui peut être encore utilisée telle quelle ;

**RECYCLABLE** : matière qui peut être utilisée, en totalité ou en partie, pour toute autre fin ;

**COMPOSTABLE** ; : matière qui peut être compostée chez-soi ou au centre de compostage

**RÉSIDUELLE** : matière qui n'est ni une *matière utilisable*, ni une *matière recyclable* ni une *matière compostable* ou *putrescible*, ayant comme synonymes – **déchets - ordures - vidanges**.

### **Triage à la source des matières excédentaires**

On déplore que trop de déchets aboutissent au dépotoir : c'est ce que je nomme **gaspillage**. Afin d'atteindre immédiatement les objectifs visés, 65% en 2008, (trop gênant de dire que le 50% prévu en 1989 pour 2000 était reporté *sine die*), il faudrait décider du lieu où nos matières excédentaires seront acheminées avant d'en disposer :

1. **Utilisables** >>> **écocentre**
2. **Recyclables** >>> Bacs de récupération >>> **centres de recyclage**
3. **Compostables** >>> **tas de compost**
4. **Matière humide** >>> bac des matières humides >>> **centre de compostage**
5. **Matières sèche** >>> bac des matières sèches >>> **dépotoir**

Un adulte pourrait être responsable de la décision du niveau #1 ; les enfants, celles des autres niveaux. Pour obtenir son **diplôme terminal de maternelle**, un enfant devrait être capable de **réussir parfaitement** un test pratique de gestion des matières excédentaires.

### **Recommandation**

**Qu'il soit interdit d'acheminer toute matière d'un niveau inférieur dans un centre réservé au traitement des matières d'un niveau supérieur, ce qui signifie que :**

- a) Une matière utilisable ne peut être, ni recyclée, ni enfouie ;
- b) Une matière recyclable ou compostable ne peut pas être enfouie.

### **Contenants utilisés pour déposer les déchets et leur cueillette**

Tout en dénonçant la trop grande quantité de matières dites *résiduelles*, on tolère, on encourage même l'utilisation de contenants de grandeur disproportionnée qui ne sont qu'incitation à l'insouciance. Que dire des camions compacteurs qui bouffent à peu près tout ? À Le Gardeur, il fût un temps où il y avait une cueillette mensuelle des gros objets. Maintenant, si tu déménages le jour des vidanges, n'oublie pas

ton sofa sur le bord de la rue, sinon... tu vas le retrouver au fond du camion compacteur !

#### **Recommandations**

**Que la capacité maximale d'un contenant pouvant être utilisé pour disposer des vidanges ne dépasse pas celle des petits bacs de récupération, dont la cueillette pourrait être à chaque semaine (printemps – été – automne) et l'hiver, aux deux semaines ;**  
**Que les super-bacs ne puissent servir que pour la disposition des matières recyclables dont la cueillette pourrait être aux deux semaines.**

### **C : TRAITEMENT DES MATIÈRES UTILISABLES**

#### **Inventaire des matières utilisables**

Il me semble urgent d'établir la liste des matières utilisables qui font partie des 85% de matières qui aboutissent inutilement au dépotoir. Je préconise la formation d'un **groupe d'experts** qui auraient pour tâches d'établir cette liste et le cas échéant, de rédiger un recueil de suggestions pour d'autres usages. Ce groupe travaillerait sur le terrain, et non confortablement assis derrière un pupitre dans une tour à bureaux. Sur une base expérimentale, pour un temps donné, le jour des vidanges, il verrait à précéder l'équipe chargée de la cueillette des vidanges. Ces experts verraient à identifier les matières utilisables et à les déposer dans un camion remorque, un 45 pieds par exemple, qui devancerait le camion compacteur (je devine qu'à la fin de la journée, ce dernier serait à moitié vide).

Ces experts pourraient faire le même travail pour les matières excédentaires provenant des commerces et des industries, peut-être même, sans qu'il ne soit nécessaire d'avoir un autre véhicule de transport, seule la destination du chargement serait différente. En effet, à partir du principe que les biens produits le sont à partir de matériaux de qualité, j'en déduis que les matières excédentaires ne sont habituellement qu'utilisables ou que recyclables. De plus, lors de mes discussions de corridor avec des gens du domaine de l'enfouissement, semble-t-il que beaucoup de biens tout à fait neufs seraient rendus inutilisables avant leur enfouissement afin de ne pas être mis sur le marché.<sup>i</sup> Par exemple, pour maintenir les prix, comme pour le lait jeté à l'égout afin de pas payer d'amende suite à un dépassement de quotas ou comme les cinq millions de litres de lait qui ont failli être détruits parce que les stocks étaient assez élevés en cette période des Fêtes. Des bottines neuves de l'armée, lacérées pour les rendre inutilisables, auraient subi le même sort de même que des appareils électroniques. Et j'en passe... Tel que rapporté durant l'enquête du scandale des commandites, que dire de ces 1500 encyclopédies produites pour célébrer le Canada 2000, au coût unitaire de 125\$ (185 000\$) qui se sont retrouvées au dépotoir Saint-Michel parce que devenues embarrassantes ?<sup>ii</sup>

#### **Recommandations**

**Que les membres devant faire partie de l'équipe d'experts chargés d'identifier les matières utilisables soient recrutés dans un bidonville d'un pays du Tiers-Monde (au Nicaragua, par exemple).**  
**Que leur traitement salarial soit au moins équivalent à celui versé aux personnes venues de l'étranger pour la récolte des fruits et de légumes.**  
**Et surtout...**  
**Qu'ils soient assurés de recevoir l'assistance professionnelle appropriée afin de surmonter l'inévitable choc psychologique provoqué par la vue de notre gaspillage institutionnalisé (notamment de la nourriture).**

*Nota : Considérant que la nourriture gaspillée serait de l'ordre de 40 à 50%, je ne voudrais pas être celui qui aurait à leur expliquer que les restes de nourriture, c'est juste bon pour le compostage !*

<sup>i</sup> Visite du dépotoir de Lachenaie (BFI), le 2003-02-19

<sup>ii</sup> La Presse, 11 mars 2005, p.3 "Petite fortune enfouie dans le sol"

### Traitement des matières utilisables <sup>iii</sup>

Une très grande partie de ce qui est empilé à Lachenaie provient de l'extérieur des MRC limitrophes. La mode du **passage de poubelles** s'est répandue un peu partout dans la province. Mais, pour les matières utilisables, selon l'avis du Ministère, un site temporaire de transition n'a pas à répondre aux normes fixées pour le traitement des vraies matières résiduelles.<sup>iv</sup>

#### Recommandations

**Que chaque ville (chaque arrondissement) voit à déterminer immédiatement un lieu situé sur son territoire, lieu où seront traitées toutes les matières utilisables ;**  
**Que ce lieu soit facilement accessible aux citoyens afin de leur permettre d'y déposer leurs matières utilisables et ce, à des heures d'ouverture appropriées, surtout les samedis, dimanches et jours de congé ;**  
**Qu'un système de cueillette fréquente des matières utilisables soit mis en place immédiatement.**

Ces règles doivent s'appliquer dans chaque ville. C'est facilement réalisable, immédiatement. C'est un début pour régler l'échange de poubelles entre les villes. C'est une façon de sensibiliser la population d'une ville au fait que ses vidanges ne disparaissent pas comme par enchantement.

Quelques jours avant son décès, Normand Maurice, un pionnier de la région des Bois-Francs en matière de protection de l'environnement et d'aide aux élèves rejetés par le système, me racontait ceci. Lorsqu'il expédiait en Haïti des *containers* chargés de gallons de peinture recyclée, il comblait l'espace disponible avec des contenants vides et que cet ajout était fort apprécié par la population puisqu'ils pouvaient servir à d'autres fins que celles pour lesquelles ils étaient destinés. Je ne fus pas surpris ! Et certaines se rappelleront sûrement de cette fameuse barge chargée des vidanges de New-York qui s'était promenée dans les mers du Sud sans savoir à quel endroit elle disparut finalement. Si elle avait été chargée de matières utilisables, ce n'est pas le même genre de nouvelles qui aurait circulé : peut-être aurait-on parlé des émeutes engendrées pour le partage de son contenu.

En visitant la *Foire des Villages*, en février 2003, je n'avais pas été étonné d'apprendre que le même phénomène existe ailleurs, par exemple dans la région de Drummondville-Plessisville. Déjà je savais que les poubelles de Le Gardeur et de Repentigny aboutissaient à... Saint-Thomas ! Pourquoi Saint-Thomas ? Parce que ça coûtait moins cher vu que la technologie était moins sophistiquée. Donc ça coûte moins cher, parce qu'on pollue plus ! Connaissant un peu la théorie des dominos, je n'ai pas de peine à prédire que le BAPE a du pain sur la planche pour de nombreuses années à venir... (à peine 3 mois après l'audience de Lachenaie, j'étais à Matane, puis une année plus tard à Sainte-Sophie, puis une autre à Saint-Thomas alors que là, je suis revenu à mon point de départ !

Avec ces recommandations, il n'y a rien de nouveau sinon qu'un système fonctionnel et structuré est mis en place. Pensons à ce qui existe déjà comme lieux de distribution des matières utilisables : la Saint-Vincent-de-Paul, les friperies, les centres de matériaux usagés, les centres de vente de meubles usagés, les pawn-shops, les cours de scrap, les magasins d'antiquités, les magasins de surplus de l'armée, etc. La CMM a recensé 2 107 ressources et 2 031 organismes sur son territoire.<sup>v</sup>

Une bonne partie de ce qui est empilé au dépotoir provient de Montréal alors que tous ses centres de traitement de déchets ont été fermés (dépotoirs et incinérateurs).<sup>vi</sup> Lorsqu'il avait été question d'en établir un, qui aurait été situé à l'intérieur du vaste quadrilatère 'industriel lourd' dans le secteur est, il y a eût une levée de boucliers.<sup>vii</sup> Il n'était pas question de vivre tous les inconvénients reliés au traitement des vidanges. Il était donc facile de *passer la poubelle* aux voisins, c'est-à-dire aux autres sites de... banlieue, de la première ou de la deuxième couronne.

<sup>iii</sup> DM130/L Réseau des ressourceries du Québec  
<sup>iv</sup> DQ10/L question #2  
<sup>v</sup> PMGMR, tableau 2.4, p.26  
<sup>vi</sup> PR-3/L, p11 et DB-12, T4  
<sup>vii</sup> DM112/L Mémoire de M. Pierre Vachon

Bien plus, comble de l'illogisme, ses dirigeants ont décidé, d'une part, de créer une équipe d'inspecteurs chargés de contrôler que les sacs verts ne contenaient pas de matières recyclables et d'autre part, d'empêcher les récupérateurs de prendre ce qui était encore utilisable ou recyclable. D'après un reportage à la TV, il y aurait même eu un procès afin de déterminer que la firme qui assure la cueillette des ordures était propriétaire de ce qui était mis au chemin ! Pourtant, à l'heure où les PPP deviennent à la mode, pourquoi pas s'associer aux *scrapers* comme c'est prévu dans le PGMR de la MRC de Joliette ?

Parlant d'illogisme, faut-il citer l'exemple de Repentigny qui a fermé ce qui et aurait pu être son Écocentre vu qu'il était adjacent au garage municipal, situé au cœur de la ville la plus peuplée, elle qui a préféré établir un mini-écocentre à Le Gardeur, l'Écocentre principal étant situé à L'Assomption ? Bien plus, elle impose une limite de 1m<sup>3</sup> au premier et un voyage par jour au second. Est-ce un message adressé à la population pour encourager la fréquentation de l'Écocentre, soit pour acheminer du matériel, soit pour s'en procurer ou plutôt pour la décourager à utiliser ce service ?<sup>viii</sup> Une certitude : ça va prendre du temps avant qu'un magasin d'une grande chaîne aille s'établir à proximité de l'Écocentre de la MRC de L'Assomption : on devine facilement pourquoi !

Certains surplus de matières utilisables sont expédiés dans des pays du Tiers-Monde : par exemple lors de la cueillette de vélos ou de vêtements. Ce qui est nouveau, c'est la prise de conscience que le gaspillage actuel (enfouissement des matières utilisables) se fait en ignorant totalement les besoins des plus démunis, d'ici et d'ailleurs.

Les organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux pourraient aussi donner l'exemple. Je me souviens que, lors de sa démolition, les briques du Centre Paul Sauvé avaient été concassées et réduites en poussière afin de servir, par exemple, à l'établissement de terrains de tennis ou de sentiers piétonniers (peut-être bien pour faire oublier que l'édifice ne datait que d'une trentaine d'années ?). À Le Gardeur, les abris de la piste cyclable ont été érigés à l'aide de matériel réutilisé. Alors qu'il se vend une machine pour reconditionner l'asphalte, pourquoi, lors de la réfection de rues ou de routes, l'asphalte *décapé* ne serait pas réutilisé, par exemple, pour paver des pistes cyclables ou des sentiers piétonniers ? Et, pourquoi pas des trottoirs ? Et le matériel de fondation des routes, bon seulement pour du remplissage ?

#### **Recommandation**

**Que le Gouvernement adopte une politique afin d'inciter les organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux à utiliser des matières utilisables toutes les fois que l'occasion se présente.**

#### **D : TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES**

La Commission de l'environnement de la CMM siégeait au moment même où se déroulait la première partie des auditions du BAPE à Lachenaie, fin janvier 2003. La lecture des comptes-rendus dans les journaux m'avait fait craindre qu'on s'apprêtait à commettre la même erreur que celle dénoncée auparavant relativement à la notion de *matières résiduelles*. On ne fait pas de distinction entre *matières recyclables* et *matières utilisables*. On se prépare à tout recycler comme actuellement, on enfouit tout. Recycler une matière utilisable, c'est une **autre forme de gaspillage**, qui en plus, coûte plus cher. Il n'y a pas de comparaison à faire entre les coûts de réutilisation et les coûts de recyclage.

Seulement à titre d'**exemples de gaspillage**, la liste pourrait être longue chacun venant y ajouter du sien, j'aimerais parler des emballages, des contenants de liquide, des circulaires ou des encarts publicitaires, et de l'industrie de la restauration rapide.

#### **Emballages**

Pour les Fêtes, j'avais acheté à ma petite-fille un logiciel pédagogique : un CD dans sa boîte de

<sup>viii</sup>

*Regard sur Repentigny, vol. :*

plastique, elle-même habilement insérée dans un carton ondulé au moins quatre fois trop grand, lui-même placé dans une boîte, elle-même protégée par un papier Cellophane, le tout mis dans un sac en plastique lors du paiement à la caisse. Quand j'ai voulu installer le CD, ne trouvant pas le manuel d'instructions annoncé, j'ai failli rapporter le tout au magasin. Heureusement que non, puisque pendant que la petite apprivoisait le logiciel, j'ai découvert le manuel d'instructions inséré dans le couvercle de la boîte de plastique ! Il me faudrait changer mes habitudes de non-consommateur et en acheter plus souvent : je sais maintenant ! On peut facilement dire : « *L'industrie de l'emballage s'est emballée !* »

### Contenants

Règle générale, la **bière** est embouteillée, comme dans le temps, dans des contenants de verre consignés que l'on rapporte chez le marchand ou, modernité voulant, dans des contenants en aluminium, tout autant consignés. Quant au **vin**, il est mis en bouteilles comme dans le temps et, à moins d'être réutilisées lors de l'achat de vin en vrac, celles-ci se retrouvent soit dans le bac de recyclage, soit au dépotoir. De plus en plus, les **boissons gazeuses** sont mises dans des contenants de plastique ou dans des canettes consignées. Pourquoi le **lait** n'est pas encore mis dans des bouteilles de verre réutilisables ? Et les **jus** ?

### Recommandations

**Que dans un premier temps, seuls les contenants consignés, faits de verre ou de matériel recyclable, soient autorisés pour l'embouteillage ;**  
**Que par la suite, les contenants à remplissage unique soient interdits ;**  
**Que la SAQ, détentrice du monopole des alcools, ne mettent en circulation que des contenants consignables.**

Tel que recommandé pour les matières utilisables, les organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux pourraient aussi donner l'exemple.

### Recommandation

**Que le gouvernement adopte une politique afin d'inciter les organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux à utiliser des contenants recyclables toutes les fois que l'occasion se présente.**

Et pourquoi pas instaurer ou développer un programme de collectes sélectives pour certaines matières, à certaines périodes de l'année ? Par exemple, les branches ou les *débarras* apparaissant habituellement suite aux fins de semaine allongées par un congé férié ? Ça pourrait donner un quelconque signal qu'on se soucie du problème et avoir un effet d'entraînement.

### Recommandation

**Qu'un programme de cueillette cyclique de matières spécifiquement identifiées, utilisables ou recyclables, soit mis en place immédiatement.**

### Restauration rapide

Je mentionnais que « pour obtenir son diplôme terminal de 'maternelle', un enfant devrait être capable de réussir parfaitement un test pratique de gestion des matières excédentaires ». Sauf que ce n'est pas possible dans les lieux de restauration rapide : tout se retrouve pêle-mêle dans la même poubelle.

« *C'est comme ça !* » me disait ma petite-fille qui pourtant, dès l'âge de deux ans, se faisait un plaisir de repérer le logo de ce qui était 'recyclable' et d'en recommander le dépôt dans le bac de récupération, quand ce n'était pas un commandement. Et pourquoi pas des bacs distincts ?

### Recommandation

**Que les villes adoptent immédiatement un règlement obligeant les lieux de restauration rapide à se doter de bacs distincts afin de disposer, selon leur nature, le matériel utilisé pour servir leurs mets (plastique – styromousse – papier – carton – restes de nourriture).**

Avant même l'adoption d'une telle réglementation, pourquoi pas organiser une campagne de



sensibilisation auprès de cette industrie, au cas où il y aurait quelqu'un – question de vouloir se démarquer de ses compétiteurs – disposé à faire une campagne de publicité axée sur sa préoccupation environnementale ?

## **E : TRAITEMENT DES VIDANGES**

Comme beaucoup d'autres, je suis étonné d'apprendre que la MRC des Moulins n'a fait aucune étude pour un autre mode d'élimination des *matières résiduelles*. Semble-t-il qu'on attend la CMM. J'ai été tout aussi étonné d'apprendre qu'il se faisait peu de compostage et encore plus d'apprendre que l'enfouissement est encore l'une des solutions envisagées. On met en place des centres sophistiqués pour le traitement des matières dites *résiduelles* quand les problèmes proviennent de l'enfouissement des matières putrescibles, sources du **jus de fermentation et des gaz puant les œufs pourris**.

Comme preuve additionnelle, est-il besoin d'ajouter que Montréal a réservé l'espace encore disponible de l'un de ses sites (Saint-Michel-Miron) aux seules *matières sèches* comprenant les feuilles mortes, toutes ses autres matières putrescibles étant acheminées dans les dépotoirs de ses lointaines banlieues, dont Lachenaie ? Et, alors que la CMM est encore embourbée dans ses interminables études, on apprend qu'un complexe commercial sera développé dans la carrière Saint-Michel, ce qui signifie que Montréal élimine ce site comme solution – déjà existante - pour traiter ses vidanges sur son territoire.<sup>ix</sup> Quelle effronterie que d'annoncer cette décision pendant la tenue des audiences publiques quoique l'exemple vient de haut ! Souvenons-nous du décret d'urgence 2003, les audiences publiques à peine terminées.

### **Compostage**

Le compostage des matières putrescibles, bien fait, réglerait les deux problèmes ci-haut mentionnés. A l'échelle individuelle, notre tas de compostage ne cause pas de problèmes d'odeurs quand nous y déposons la matière *fraîche*, au fur et à mesure. J'ai déjà fait l'expérience - une seule fois ! - d'y déposer le contenu de sacs de gazon vieilli de quelques jours : c'était digne du tas de fumier des 13 vaches de mon oncle. Le cas échéant, s'il fallait un plus grand site, l'expertise de la ville de Laval qui expérimente le compostage de certains résidus, pourrait être utile.<sup>x</sup> Cependant, dix ans plus tard, le projet, pourtant concluant, est encore au stade expérimental.

À Corner Brook, Terre-Neuve, on traite les résidus provenant de la pêche et du bois et on produit du compost que l'on vend à travers le monde : un million de sacs ! Durée du compostage : quatre (4) mois.<sup>xi</sup>

En Alberta, une ferme communautaire utilise un système de recyclage de lisier - procédé inventé au Luxembourg - pour traiter le lisier de porc, le fumier de vaches et le crottin de moutons. Procédé qui diminue les odeurs de 80% ; qui permet de produire de l'électricité ; qui génère de la chaleur pouvant chauffer des installations ou le jus de décharge ; qui donne de l'eau potable ; et dont les résidus servent d'engrais. Durée du processus : un (1) mois.<sup>xii</sup>

De l'autre côté du fleuve, la MRC du Bas-Richelieu fait affaire avec la compagnie Conporec inc. dont le traitement des matières résiduelles donne, en bout de ligne, du compost et des matières recyclables : déjà il n'y aurait plus que 29% de résidus qui se rendraient au dépotoir.<sup>xiii</sup>

Il faut se réjouir d'expériences actuellement en cours soit dans le domaine hôtelier, soit dans le domaine de la restauration, soit dans le monde universitaire, expériences visant à détourner du dépotoir les matières compostables : c'est un franc succès tant au point de vue écologique qu'au point de vue économique.

Dans la publicité de BFI, on ne manque pas une occasion pour confirmer les bienfaits du compostage

<sup>ix</sup> 24 heures : 22 février 2008, p.5

<sup>x</sup> La Presse, 12 mai 2003, p.B7

<sup>xi</sup> “<http://radio-Canada.ca/actualite/semaineverte/>”, Émission du 26 janvier 2003

<sup>xii</sup> “<http://radio-Canada.ca/actualite/semaineverte/>”, Émission du 16 mars 2003

<sup>xiii</sup> [www.mrc-bas-richelieu.qc.ca](http://www.mrc-bas-richelieu.qc.ca)

comme moyen d'élimination des facteurs nocifs de l'enfouissement (prenant soin par contre d'énumérer les autres procédés magiques à venir, question j'imagine de se garder une porte ouverte pour engranger de plus grands bénéfiques)<sup>xiv</sup>. L'un de ses principaux actionnaires faisait les mêmes déclarations lors de son passage, notamment au Fric Show. Il faut croire que cet expert parle en toute connaissance de cause puisque je l'ai même entendu déplorer que le secteur du dépotoir réservé pour le compostage n'était pas des plus occupés. Quel emplacement pour en faire si les élus se donnaient la peine de réfléchir et de... décider !

### **Compostage des résidus verts**

Alors que le projet de PMGMR ne prévoyait pas la cueillette des résidus verts jugeant qu'ils étaient utiles là ils sont produits, Repentigny a décidé d'aller à contre-courant, assurément question de bien paraître pour camoufler son inertie. Elle a mis en place une cueillette des résidus verts. Ça fonctionne comme chez le nettoyeur : tes rognures de gazon sont acheminées au centre de compostage et, au printemps, à grand renfort de publicité, on distribue le compost. Même si ce service n'était pas utilisé, il en coûtait 14,65\$ pour chaque immeuble. Suite au nouveau contrat, il en coûte 39,82 plus taxes, même aux non-utilisateurs de ce service de luxe, et la population n'en est pas avisée.<sup>xv</sup> Quelle belle façon pour démontrer son degré d'incompréhension du problème de la gestion des matières résiduelles !

## **F : ARGUMENTS SUBSIDIAIRES**

Tout ce qui précède va dans le sens de l'élimination de l'enfouissement comme mode de traitement des matières résiduelles : qu'elles soient utilisables, recyclables ou compostables, elles se doivent d'être traitées différemment selon leur nature. À voir toutes les expériences qui sont tentées dans ce grand laboratoire à ciel ouvert, on croirait avoir à faire à des **apprentis-sorciers** qui, plutôt que de s'attaquer à la source des problèmes, préfèrent solutionner les problèmes créés par leur propre solution imparfaite, sans aucun respect pour la Nature. Je fais référence particulièrement à la pollution éventuelle de la nappe phréatique. Ils s'acharnent à défier la nature et à trouver des solutions à partir de quelconques modélisations. Comment peuvent-ils oublier que de grandes catastrophes se produisent souvent quand on a défié la Nature ?

### **Gestion des odeurs**

Dans l'étude d'impact, les odeurs sont considérées comme *facteur négligeable*. Pourtant, même quand elles ne sont pas fortes, elles sont facilement perceptibles. Pas besoin d'un *nez électronique*. Elles ont un effet sur l'humain et sont un facteur de stress : la documentation scientifique existe.<sup>xvi</sup> Indépendamment de cela, l'appréciation de leur perception peut varier d'un nez à l'autre. Aussi, le cas échéant, afin que les plaintes soient toujours reçues avec empathie, il serait bon que l'événement à l'origine soit pareillement connu du plaignant et du responsable des plaintes. Pour cela, il suffit de bien localiser les locaux administratifs du promoteur, ce qui permettrait d'épargner, entre autres, les coûts d'embauche d'étudiants *sniffeux*...

### **Recommandation**

**Que les locaux administratifs du promoteur soient situés sur le terrain du dépotoir, et obligatoirement, en aval du secteur d'empilement, dans l'axe des vents dominants.**

### **Gestion des goélands**

Encore une fois, on se pose des questions, on se propose de faire des expériences pour régler un problème auquel on a été et continue à être confronté. Deux solutions ont déjà été suggérées : réduire l'assiette ou installer un abri mobile sous lequel les camions délesteraient leur cargaison comme cela se fait au Saguenay.<sup>xvii</sup> On a fait état de l'utilisation des buses : il n'y aurait plus que 50 000 couples de goélands alors qu'on en comptait 75 000 il y a cinq ans : tout un succès à moins que quelques oeufs aient

<sup>xiv</sup> Hebdo Rive Nord,

<sup>xv</sup> DQ-17.1/LL

<sup>xvi</sup> DM-105/L Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière

<sup>xvii</sup> DM98/L Mémoire de Mary-Ann McMarron, p.2

été écrasés par un(s) marcheur(s) distrait(s) lors de visites à l'île Deslaurières !

#### Recommandation

**Que le Ministère de la faune, de concert avec ses homologues, mène une enquête afin de déterminer la diminution phénoménale en si peu de temps du nombre de goélands, une espèce protégée par une entente internationale.**

#### Gestion du jus de dépotoir

On utilise l'usine municipale d'épuration des eaux usées pour disposer du jus de dépotoir, suite jadis, à la demande insistante de Lachenaie. Ayant vainement porté le tout à l'attention du ministre Mulcair, je me permets de glisser un mot sur le dossier de Matane où l'on se proposait de faire transiter pareillement le jus de dépotoir par l'usine d'épuration, avant son rejet dans le fleuve.

Certains intervenants avaient soulevé ce point. En effet, l'article 45 du Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles stipule les normes pour **23 types de contaminant** quand le promoteur traite son jus sur place avant de le rejeter dans le réseau des eaux de surface. Comme la station d'épuration des eaux usées relève d'une autre juridiction, du ministère des Affaires municipales, les exigences de rejet ne tiennent compte que **2 types de contaminant** (demande biologique en oxygène (DBO<sub>5</sub>) et des coliformes fécaux).<sup>xviii</sup> En d'autres mots, alors qu'on laisse croire que le jus de décharge recevrait un traitement additionnel, c'est plutôt à sa dilution qu'on procède. Même si les normes étaient les mêmes, l'effet de sa dilution pourrait nous amener à qualifier l'opération de **pratique légalisée de l'homéopathie environnementale**.

Voilà pour l'aspect homéopathique de l'opération. Il y en a un autre : ce transfert du jus s'accompagne du transfert de responsabilités, du promoteur à la Ville. Et advenant un accident, c'est la Ville, donc la population, qui aurait à assumer les coûts rattachés à toute réparation. C'est pourquoi, le rapport du BAPE recommandait la mise en place d'un système indépendant de traitement du jus, sous l'entière responsabilité du promoteur. Est-il besoin de signaler que les thuriféraires politiques ne s'étaient pas privés pour encenser la grandeur d'âme de BFI, ce citoyen corporatif exemplaire, qui avait même assumé la totalité des coûts du conduit pour le transfert de son jus vers l'usine d'épuration. Pour les besoins de la cause, disons 1M\$. Pour ce prix, BFI s'est payé la meilleure police d'assurance qui soit puisqu'il s'est mis dorénavant à l'abri de toute poursuite. Et le ministère de l'Environnement a même modifié son décret pour que ce soit possible. « *Une autre petite vite, avec ça ?* »

#### Recommandation

**Que le MENV annule sa décision ordonnant à BFI de faire transiter son jus traité via l'usine d'épuration de Mascouche et lui ordonne de le déverser directement dans l'estuaire, comme auparavant.**

#### Zone tampon additionnelle

On rapportait dans l'Hebdo Rive Nord<sup>xix</sup> qu'un groupe préconiserait la mise en place d'un parc autour du terrain de BFI, j'imagine pour faire écran. Je ne verrais pas que des fonds publics soient utilisés afin de rendre acceptable ce qu'une entreprise privée a mis en place. Si le projet se réalisait, surtout avec des deniers publics, je verrais l'obligation de proposer comme nom à cet équipement communautaire : "**Parc Dutas de Terrebonne**".

#### Autorisation des PGMR

Je me demande à partir de quels principes et à quelles conditions les PGMR sont autorisés. Quand on sait que l'on a mis en place une politique qui comprenait un principe visant au traitement régional des vidanges, plutôt que d'insister sur le pouvoir qu'ont les MRC d'exercer un droit de regard, pourquoi pas rendre obligatoire le devoir de gérer ses vidanges, sur son territoire ? Quand on sait que ce sont les matières putrescibles qui sont la source de nombreux problèmes, pourquoi ne pas exiger qu'un PGMR

<sup>xviii</sup>

DM20/M Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

<sup>xix</sup>

Hebdo River Nord, février 2008, p.

rende obligatoire le compostage domestique ou la mise en place de centres de compostage ? Quand on connaît tous les problèmes créés par la présence d'un dépotoir dans une communauté, pourquoi ne pas exiger qu'un PGMR examine et propose d'autres modes d'élimination des vidanges ?

Ça, c'est pour le secteur des ordures municipales. Les villes n'ont pas juridiction pour réglementer celles provenant des ICI et des CRD. On constate que ce qui provient de ces secteurs est enfoui pêle-mêle, sans une 'caractérisation' (« Wow... du jargon ! ) aussi fine que pour le secteur municipal. Pourquoi le ministère n'élaborerait-il pas un PGMR pour ces secteurs ? Est-ce que les principes mis de l'avant pour le secteur municipal ne s'appliqueraient pas tout aussi bien ?

#### **Recommandation**

**Que le ministère de l'Environnement élabore un PGMR national pour le secteur des ICI et des CRD axé sur les grands principes reconnus pour le secteur municipal.**

Je sais que certaines villes réclament cette juridiction mais, compte tenu des piètres résultats obtenus dans les domaines qui les concernaient, je suis plutôt d'avis que c'est au ministère de prendre cette responsabilité : On n'a pas un autre vingt ans à perdre ! Une fois qu'elles auront fait leurs preuves, le ministre pourrait revoir sa décision.

#### **Commission des transports et de l'environnement : 2 juillet 2003**

##### **Étude des crédits du ministère de l'Environnement**

La lecture du compte-rendu des travaux de cette commission, celle qui suivait l'élection d'un nouveau gouvernement, est très enrichissante et très informatrice. On découvre un nouveau ministre qui « était... prêt... » Les *briefings* reçus semblaient avoir été très efficaces puisqu'il avait réponse à tout et surtout, il avait une très bonne idée de ce qu'il y avait à faire pour performer mieux que son prédécesseur, particulièrement en ce qui concernait la gestion des vidanges. Son questionnement quant à l'insouciance pratiquée relativement aux matières dangereuses était prometteur - avec raison - même un faible pourcentage étant beaucoup plus dommageable à l'environnement et à la santé que le fort pourcentage de matières inertes enfouies.

Par contre, il n'a pas fallu beaucoup de temps pour qu'il se laisse bouffer par la machine : après avoir signalé que le problème de Sainte-Sophie était pas mal plus grave que celui de Lachenaie, la nappe phréatique étant atteinte. À peine quelques mois plus tard, il a autorisé d'urgence – est-il besoin de mentionner - un ajout d'un million de tonnes sur le tas avant d'accepter la demande d'agrandissement quelques mois plus tard.

Un autre sujet abordé concernait les statistiques utilisées pour la gestion des vidanges. Voici en rafale une série de remarques : « *C'est quoi, son pourcentage ? Parce que c'est exactement la même question que, moi, je pose à RECYC-QUÉBEC depuis que je suis arrivé* »... « *c'est quoi ton pourcentage ?* »... « *Sur quelle base vous arrivez à votre calcul ?* »... « *Alors, moi, j'ai demandé la méthodologie de ce qui était utilisé.* »... « *En l'occurrence, on se basait sur des sondages, littéralement, pas des coups de sonde dans le sens comptable, mais des sondages, des papiers qui étaient envoyés aux gestionnaires des différents lieux d'enfouissement sanitaire qui, eux, s'autodéclaraient, en ce qui concerne la quantité qui était déposée puis la quantité qui était recyclée* »... « *...j'étais fort insatisfait de cette façon de faire* »... « *quand on me balance un chiffre de 37 % ou de 42 % ou de 45 %, 45 % de quoi ? Pesé par qui ? Mesuré comment ? Sur quelle base on a fait cette mesure-là ? Fini le guessage puis l'à-peu-près, il n'y en aura plus de ça avec moi* ».

Force est d'admettre que des années plus tard, on en est encore au 'guessage' : on utilise encore les mêmes pourcentages d'avant son intervention, le 85% est peut-être 88% ou 92%, le 60% est peut-être 65%, etc. Une seule certitude demeure : l'objectif visé est loin d'être atteint.

#### **Recommandation**

**Que le vérificateur de la province soit requis de soumettre une méthode comptable afin d'assurer la validité des statistiques utilisées par Recyc-Québec.**

### Matières dangereuses (RDD)

On fait grand état, avec raison, des produits dangereux que l'on peut trouver dans le cocktail présent dans le dépotoir. Comme le signalait le ministre, le faible volume est très préoccupant. Par contre, je n'ai rien vu, rien entendu qui allait dans le sens d'éviter absolument que ces produits se fassent enfouir. Les gens semblent utiliser ces centres de récupération que pour des produits qu'ils ont en quantité *intéressante*. Mais, qu'en est-il des milliers de gouttes qui demeurent au fond des milliers de contenants ? . À ma connaissance, je n'ai été témoin d'aucune campagne de sensibilisation à ce sujet. Quel inventaire a-t-on réalisé à ce sujet ? On semble prendre pour acquis que toutes les matières dangereuses se retrouvent dans les centres spécialisés de traitement : c'est très inquiétant.

Parlant de gouttes, selon Cyberpresse et Charles Côté, «avec *LA BÉNÉDICTION DE QUÉBEC : Le dépotoir de Lachenaie, le plus important de la métropole, contient au moins 600 000 tonnes de déchets toxiques, l'équivalent du chargement de 20 000 camions - assez pour remplir à moitié le Stade olympique. Et 100 000 tonnes continuent d'y entrer chaque année.* »<sup>xx</sup>

Cela aurait été rendu possible depuis qu'un ministre *dit* de l'environnement, Jacques Brassard, avait décidé de retirer ce produit de la liste des produits prohibés. Et selon BFI, «*En 2007 le tonnage de fluff reçu au site de Lachenaie était de 304 594 t.* » et « *Le fluff est un matériel alternatif utilisé pour le recouvrement journalier et pour la couche de drainage sous le couvert final. Il n'est donc pas considéré comme une matière résiduelle ni comptabilisée comme tel.* »<sup>xxi</sup>

### Recommandation

**Que le fluff soit réintroduit dans la liste des produits dangereux et par conséquent, banni du dépotoir.**

### Santé

Une fois de plus, cet aspect du dossier a reçu beaucoup d'attention et ce, avec raison. D'autres vont sûrement élaborer sur cet aspect du dossier. Même si une *universitaire experte - embauchée* par BFI - a déposé une étude démontrant la non-nocivité directe des produits empilés, me suffit-il de rappeler le témoignage du Dr Bélanger qui disait lors de la séance du 28 janvier 2003 : « *Évidemment, ça donne des problèmes qui sont bien documentés, somatiques, des problèmes de fatigue, de dépression, des problèmes de sommeil. Tout ça c'est bien connu. Ça agit, finalement, globalement, comme un stress, un gros stress sur l'organisme. Alors, ça peut rendre malade...* »<sup>xxii</sup>. Je crois que la Commission aurait grand intérêt à prendre connaissance de ces propos afin de mieux évaluer les conclusions de l'universitaire embauchée par BFI.

Tout comme, la Commission devrait prendre connaissance des mémoires déposés, soit par la RRSSS Lanaudière (DM71/C),<sup>xxiii</sup> , soit par les médecins de l'hôpital Pierre Le Gardeur (DM78/C).<sup>xxiv</sup> Dans ce dernier cas, l'accent a été mis principalement sur le principe de précaution qui veut que, dans un cas d'absence de preuve négative, il faut s'abstenir de risquer la santé d'une population. Il est bon de se rappeler que dans le dossier du CHUM à Outemont, ce principe a été fermement défendu par le Dr Couillard, ministre de la santé publique, puisqu'il y avait un risque potentiel dû à la présence de produits dangereux circulant tout près du site à bord des trains.

xx Cyberpresse et Charles Côté, 20 mai 2003

xxi DQ1 . 1 / LL

xxii DT3/L séance du 28 janvier 2003, p.

xxiii DT71/C PMGMR Régie régionale de la santé et des services sociaux Lanaudière

xxiv DT78/C idem Centre hospitalier Pierre-Le Gadeur

## G : QUELQUES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE... *simili-démocratie*

### Hôpital

Encore une fois, on a fait grand état de la présence d'un hôpital situé dans le corridor des vents dominants. J'éprouve beaucoup de sympathie envers les personnes qui y sont traitées et j'ai grande considération pour le personnel qui y travaille. Mais, les patients n'y séjournent généralement que quelque temps et le personnel, que quelques dizaines d'heures par semaine. C'est pourquoi, j'ai une préoccupation beaucoup plus grande pour la population des alentours immédiats du dépotoir. La population de son bassin versant, c'est à l'année longue qu'elle y vit. Et, dans certains cas, ce sont des personnes, elles-mêmes malades, qui ne sont pas hébergées dans un lieu aussi étanche qu'est l'hôpital : « *C'est peut-être la fille d'un gérant de caisse populaire !* » aurait dit Pierre-Elliott Trudeau...

Je m'en voudrais de ne pas souligner le fait que les élus ont fait et font encore grand état de la présence de l'hôpital dans le corridor des vents dominants, que tout à coup, ils prennent fait et cause pour les citoyens. Mais, pourquoi alors toute cette *gué-guerre* pour situer cet hôpital, d'un côté ou de l'autre de l'autoroute #40, dans un cas comme dans l'autre, dans le même corridor de vents dominants ? Pourquoi ne pas avoir favorisé sa construction, ailleurs, à l'abri des vents dominants ? Par exemple, sur la montée Dumais, près de l'autoroute #640, avec accès à un viaduc ? D'où était venu ce réveil tardif ? Ça frôlait et ça continue à frôler la démagogie facile d'autant plus qu'une simple lecture des journaux locaux d'alors suffit, toute l'argumentation portant sur la détermination de la ville qui percevrait les taxes !

S'il y a eu une erreur grave de commise, comme le soulignait le ministre Mulcair - sans partisanerie aucune (sic) - ce n'est pas d'avoir décidé de construire l'hôpital là où il a été construit mais bien, d'avoir autorisé l'agrandissement du dépotoir.

### Pieuvre gouvernementale

Je ne peux oublier le manque de communications entre les différentes tentacules de l'appareil gouvernemental en 2003. Cette fois, elles n'ont pas été mises à contribution. En temps normal, on dit « *La main gauche ignore ce que fait la main droite* ». Dans le présent dossier, il faut plutôt dire : « *le tentacule X ignore ce que fait le tentacule Y, qui ignore ce que fait le tentacule Z, qui ignore ce que fait le tentacule X* »... Toutes avaient mis *la charrue devant les bœufs* en prenant des décisions sans tenir compte de leur impact sur l'Environnement, ce dont se soucie le BAPE... en phase terminale du processus.

### CPTA

Jadis, j'ai fait confiance au travail de la Commission de la protection du territoire agricole qui agissait avec fermeté - en paroles - dans d'autres dossiers : « *La zone blanche pour Le Gardeur permet d'atteindre une population de 25,000 âmes : pas plus de 'blanc' ! On ne tient pas compte seulement des terres cultivables mais aussi, de l'écosystème.* » et « *On ferme le '3ème neuf' du golf du Domaine de Rouville : C'est situé dans la zone agricole !* ».

Mais, je me rends compte qu'elle a dézonné une partie du terrain concerné par l'établissement du dépotoir, sans audiences publiques, sans l'avis du Ministère de l'Environnement. Pour se décharger, elle a signalé le décret 1051-2002 levant le moratoire pour permettre un agrandissement du dépotoir, et les recommandations de la municipalité et de la MRC : quelle belle jambe ! Alors qu'elle avait rejeté de nombreuses autres demandes pour des motifs tout aussi louables, pourquoi cette autre mollesse ? Malgré qu'elle avait le pouvoir de maintenir son credo, sans avoir de fardeau de preuve à surmonter, elle a permis que s'ouvre la boîte de Pandore avec le résultat que l'on voit actuellement. On fait croire à la population que l'on veille au grain alors que ce n'est pas le cas : la porte est barrée à double tour mais... pas pour tous. C'est de la **pure hypocrisie**.

En un mot, sa règle de fonctionnement, c'est l'**arbitraire**.

## Le ministère de l'Environnement

Et fait tout aussi impressionnant, sinon plus, c'était même une constante remarquée tout au long de la première partie des audiences 2003 : le Ministère de l'Environnement semblait bien s'accommoder de la chose. Il n'aurait pas eu à être consulté ? Le voulait-il ? Le veut-il ? Le voudrait-il ?<sup>xxv</sup>

Que dire du décret 1051-2002 qui levait le moratoire pour faire face à des besoins régionaux alors que plus de 70% des vidanges venaient de l'extérieur de la région.

## CMM & PMGMR

**Nota :** En raison d'une malencontreuse défaillance de mon ordinateur, à un très mauvais moment, je me permets de reproduire ci-dessous le commentaires faits dans le dossier du BAPE de Saint-Thomas sachant toutes fois que le PMGMR a été accepté malgré l'évidente preuve que, 20 ans plus-tard, on en était encore au stade des promesses de... faire des études. **Fait particulier, on a introduit un concept fort ambigu d'année horizon.** J'ai donc jugé de surligner cette partie du document afin de pouvoir le retracer plus facilement si besoin était de revenir sur cette section.

La Communauté métropolitaine de Montréal était présente lors de la première partie des audiences, j'imagine à titre d'expert pollueur, étant le principal utilisateur du dépotoir. Certaines des interventions de son porte-parole concernait :

- le bras de fer que se livrent la CMM et le ministre concernant la non-autorisation de son PMGMR pour une question de condition rattachée au financement "Pas d'argent, on ne bougera pas !";
- l'échéancier est prolongé jusqu'en 2013 mine de rien : "Ils doivent nous dire, pour le 31 décembre 2006, comment est-ce qu'ils vont éliminer leurs déchets, et pas un voeu pieu et pas un principe, une solution concrète, réelle. », Période suivie d'un temps pour réglementer, pour modifier le zonage et pour consulter, pour exproprier, pour construire, etc. ;
- l'absence d'analyse d'autres modes d'élimination, ce qui permettait de dire qu'il n'était pas possible de penser avoir 82 lieux d'enfouissement;
- les seuls (5) lieux d'élimination utilisés actuellement hors son territoire (en tentant d'expliquer que les sites de Demix et Saint-Michel, dont la capacité d'enfouissement n'est pas atteinte et dont la phase 'empilement n'a pas encore commencé, ne sont pas adéquats.
- encore absentes de son discours : la compassion envers la population des bassins versants des dépotoirs, l'équité sociale et l'acceptabilité sociale.

Je me permets d'insérer ici certains passages de mon mémoire déposé à la CMM, espérant notamment que la MRC de Joliette révisé sa décision de ne pas exercer son droit de regard :

### PMGMR <sup>xxvi</sup>

Normalement, à la lumière des solutions contenues dans le projet de PMGMR, je devrais me réjouir. Tel n'est pas le cas. Non pas que la plupart des solutions préconisées ne ressemblent pas à celles que j'avais soumises mais plutôt, parce qu'il contient des irritants majeurs, principalement au niveau de certaines orientations. D'entrée de jeu, on peut le considérer comme étant un aveu de ce qu'on n'a pas fait, qu'on aurait pu faire bien avant et qu'on ne veut pas faire tout de suite : L'éléphant a accouché d'une souris ... jouet !

### 1 ÉCHÉANCIER

Afin de bien démontrer qu'on veut continuer à reporter la solution du problème à plus tard, le traitement de textes aidant, on répète à satiété "Puisque la Politique 1998-2008 prévoyait, à l'origine, une période de dix ans pour atteindre les objectifs de récupération, la CMM se donne jusqu'en 2013 pour atteindre progressivement les objectifs de récupération de 60%"<sup>xxvii</sup>. Comme sophisme, on ne peut trouver mieux. On passe sous silence qu'avant la mise en place de cette politique, il y en avait

<sup>xxv</sup>

DT-9/L

p.64 et DQ-27.1,

<sup>xxvi</sup>

DM40/C

Mémoire du 3 décembre, PMGMR, pp.25-30

<sup>xxvii</sup>

Projet de PGMGMR, pp. ça et là

une autre qui remontait à 1989 dans laquelle l'objectif de récupération était de 50% (qui ne serait même pas atteint en 2012 selon les projections apparaissant au tableau 3.9)<sup>xxviii</sup>. Au moins, comme on l'a fait en 1998, si on prétendait que le délai additionnel servirait pour expliquer qu'on vise dorénavant le taux maximal de récupération, soit 85%.

## 2 UN CHOIX DE SOCIÉTÉ : CHOISIR L'AUTONOMIE ET LA COLLABORATION INTERRÉGIONALE

Alors que toute la documentation existante va dans le sens que chaque milieu gère, sur son propre territoire, le cycle complet du traitement des déchets produits sur son propre territoire ("Les poubelles d'ailleurs, pas dans ma cour"), la CMM invoque la propre turpitude de ses membres (négligence à prendre, au cours de toutes ces années, le temps pour régler le problème) en soutenant que l'autonomie demande du temps, qu'il faut donc continuer à exporter nos poubelles ailleurs. Elle demande même que la Loi soit modifiée afin que "le droit de regard des MRC hôtesse de lieu d'enfouissement, recevant des déchets ultimes en provenance du territoire de la CMM, ne puisse être exercé"<sup>xxix</sup>. Il faut le faire, il faut avoir du culot pour qu'un organisme responsable ose même penser faire une telle recommandation.

À lui seul, ce texte mérite d'être soumis au concours des textes humoristiques du festival "Juste pour rire", catégorie "du monde". Je suis persuadé qu'il gagnerait le Grand Prix "Juste pour rire du monde"!

Il n'en démontre pas moins l'absence de volonté de régler le problème. Ça fait quinze ans qu'on garde le statu quo: pourquoi pas un autre dix en mettant de l'avant de bonnes intentions et en continuant à faire semblant. Le taux moyen de récupération depuis 1989 est d'environ 1% par année. A ce rythme, avec le genre de recommandation, on peut étirer les choses pendant 85 ans, soit dans quelques autres générations.

## 4 DÉPOTOIR DE LACHENAIE

Le projet continue à considérer le dépotoir de Lachenaie quand il a atteint sa pleine capacité, tout au plus le Gouvernement a-t-il accordé, comme ça, sans audiences publiques, un dépassement de capacité pour un an, en accordant un million de tonnes additionnelles (deux milliards de livres!), conscient que les villes majoritairement d'ailleurs qui y déposaient leurs déchets n'avaient pas fait leurs devoirs et n'avaient pas pris leurs responsabilités. Et lors de l'étude des crédits, le nouveau ministre de l'Environnement, sous un autre gouvernement, signalait : " On ne fera pas, avec un coup de bâton magique, disparaître les poubelles de Montréal, ni dans un an ni dans cinq ans.."<sup>xxx</sup> Si le gouvernement reconnaît ne pas posséder de 'baguette magique', comment se fait-il que, d'un semblable coup de baguette magique, Lachenaie ait été inclus dans le territoire de la CMM et, désormais considéré comme le seul dépotoir sur le territoire de la CMM? Bon sens aidant, comment a-t-on pu, à tout le moins pour la gestion des vidanges, considérer la CCM comme un seul territoire alors que la moitié de la population du Québec s'y retrouve?

De plus, pour ajouter à la méconnaissance de ce dossier, aucune mention n'est faite du rapport 089 du BAPE de 1995 portant sur une première demande d'agrandissement et dont le dossier 2003 était une copie conforme. Ce rapport comportait des recommandations dont deux principales : l'une limitant l'accès au site aux deux MRC de l'Assomption et Des Moulins (principe du non-voyagement des poubelles), l'autre tenant compte de la politique de récupération (environ 50% de la demande).

## 7 ÉCHÉANCES DES CONTRATS DE CUEILLETTE DES DÉCHETS

Afin de continuer à pelleter encore en avant le dossier, on évoque l'échéance des contrats, la renégociation de contrats, etc... Tout ce qui est de nature à appuyer un report des décisions est utilisé. On prend bien soin de ne pas analyser le contenu de ces contrats, à les considérer comme tous identiques alors qu'on sait qu'ils sont très diversifiés. Malgré cela, qu'est-ce qui empêcherait de

xxviii

idem, tableau 3-9, p.57

xxix

idem, p.84

xxx

CTE (Commission des transports et de l'environnement), 2 juillet 2003,10h



*négocier des ajouts (il serait étonnant de découvrir qu'il existe un seul contrat contenant un service à supprimer) puisque, selon les pratiques existantes, ce n'est que le minimum qui est fait actuellement? Qu'est-ce qui empêcherait d'aller en soumission pour ajouter une ou des cueillettes spécialisées, en addition à ce qui se fait présentement? Bien plus, on signale que des contrats venant à échéance avant l'adoption du plan seraient renégociés pour plusieurs autres années à venir. Ce serait impensable que des administrateurs soucieux de gérer dans l'intérêt du bien public songent même à agir ainsi : si tel était le cas, il faudrait exiger leur démission immédiate. Car on vit dans une société de droit, et la loi, c'est l'esprit et la lettre. Si un organisme public ne se soucie que de la lettre, c'est un signal qu'il donne à toute la population de se comporter ainsi avec toutes les conséquences que cela peut entraîner. Il y a la loi pour tous et les 'contraventions légales' pour les finauds qui ont les ressources nécessaires pour exploiter les zones grises. C'est d'ailleurs ce que fait le projet quand, dans son chapitre sur le droit de regard, il avance : « Ce dernier ne sera assujéti au droit de regard de la MRC de Drummond que durant une période de près de sept ans selon sa vitesse de remplissage actuelle ».<sup>xxx1</sup> Pourtant, l'esprit, c'est d'arrêter l'échange de poubelles entre les régions.  
...*

## 15 CONCLUSION

*Dans le dossier de la demande d'agrandissement du dépotoir de Lachenaie, les ministres ont dit attendre l'adoption du Plan de la CMM. Déjà des signaux clairs avaient été donnés que le dossier serait repoussé dans le temps, qu'on ne visait qu'à acheter du temps. Avec le projet déposé, on en a maintenant la preuve, du moins pour l'essentiel du volet 'lieux d'élimination des déchets'.*

Les informations fournies par le représentant de la CMM m'amènent à faire les remarques qui suivent :

1. Il est exact de dire que la CMM a été créée en 2000-2001. Faut-il préciser que le gouvernement visait principalement à une meilleure répartition du financement des services offerts par la ville centre, Montréal, grandement utilisés par les banlieusards ? Le dossier de la gestion des vidanges s'est greffé, non sans que de nombreux élus de l'extérieur eussent fait remarquer l'iniquité que cette décision ferait porter à la communauté du bassin versant de Lachenaie. Pourquoi la centralisation de la gestion des vidanges et non de la sécurité publique ? Soit dit en passant, le terme 'Couronne-Nord' tout comme le terme 'Couronne-Sud' se réfèrent plus à un état de fait géographique qu'à une organisation structurée : Lachenaie était située géographiquement dans la couronne-nord sans autre effet, alors qu'elle faisait partie de la MRC des Manoirs.
2. Je trouve audacieux d'agiter le grand nombre de villes (82) composant la CMM pour se rabattre sur le nombre de cinq secteurs sous prétexte que « c'est le chiffre qui n'a pas posé problème jusqu'à date, il a semblé être accepté par la population. Il aurait pu y avoir d'autres façons de diviser »<sup>xxxii</sup> Beaucoup de ces villes ont une population qui dépasse largement celle de la MRC de Joliette ou celle D'Autray. Un juste milieu est à trouver :

xxx1

PMGMR, p. 80

xxxii

DT3/T soirée du 8 mars 2005, p.62

### Recommandations

**Pour Montréal, Longueuil et Laval : chaque arrondissement doit être considéré comme un secteur et avoir l'entière responsabilité de la gestion de ses déchets, de leur cueillette jusqu'à leur élimination sur son territoire.**

**Pour les couronnes Nord et Sud, il faut que chacune des MRC assument sa pleine responsabilité en ce qui concerne la gestion des déchets, tout comme c'est le cas pour toute autre MRC.**

**Vu l'énorme retard observé et anticipé, le MENV devrait imposer que chacune de ces instances appliquent provisoirement un PGMR déjà autorisé dans une MRC de la province qui aurait pris en charge la gestion complète, chez-elle, de ses matières excédentaires.**

Il y a lieu de remarquer que toutes les MRC, couronne Nord ou sud confondues, traînent de la patte en ce qui concerne la gestion des matières excédentaires : un simple coup d'œil sur leurs sites Internet suffit. Certaines étant même silencieuses à ce sujet, référant l'Internaute au site de la CMM. Toutes se sont mises sur le mode 'en attente de...'

3. Il est encore plus audacieux de rejeter un peu trop facilement du revers de la main la possibilité que Montréal gère ses vidanges sur place, en retournant le site Saint-Michel à sa vocation première : « *Bâtir un mur de briques sur un trampoline, ça ne marchera jamais cette affaire-là* ». <sup>xxxiii</sup> Géniale cette comparaison avec un trampoline (un peu frustrant de constater que quelqu'un d'autre y a pensé avant moi). Effectivement, depuis 2001, les poubelles de Montréal 'rebondissent' dans toutes les directions, à l'extérieur, dont à Lachenaie, à Saint-Thomas et à Sainte-Sophie ! Quant au mur de briques, c'est un peu moins génial... Et sans être d'accord avec les apprentis-sorciers qui voulaient ceinturer le périmètre du dépotoir de Saint-Thomas avec une membrane étanche (sic) de bentonite, cette solution pourrait être retenue pour le site Saint-Michel. Il n'y aurait qu'à excaver sur le pourtour en utilisant, si j'ai bien compris, une cabane à pression négative et tout son grément pour emprisonner les odeurs, et couler un mur de ciment-bentonite ou quelque chose d'autre. Qui sait si un autre apprenti-sorcier n'aurait pas une idée tout aussi brillante, sinon plus ?
4. S'il est vrai que Saint-Bruno est toujours en avant de la parade, Laval serait loin derrière (faisant du sur place avec son toujours même projet pilote de compostage) alors que le restant de la CMM continuerait plutôt à regarder passer la parade... <sup>xxxiv</sup>
5. Chicago a été citée pour démontrer le temps que ça peut prendre pour mettre en place une mesure. J'en conviens sauf que... À la fin de 2004, alors que je voyageais dans l'Ouest américain, j'avais été surpris par le triage très poussé qui se pratiquait dans les auberges d'Orégon où j'avais séjourné. En étant à ma première expérience dans ce type d'hébergement, j'avais cru que ce souci résultait d'une quelconque philosophie 'granola'. C'est en lisant le projet de PMGMR que je me suis rendu compte que c'était une pratique réglementée en Orégon, que l'expérience de Portland était citée de même que son taux de détournement de 58%, que cet État avait pris en main le dossier des vidanges à peu près à la même époque que le Québec. <sup>xxxv</sup> Tout ça pour confesser mes allergies aux discours utilisant des lenteurs observées ailleurs pour justifier son propre immobilisme. Quand on a une réelle volonté de bien performer, on s'inspire de ce qu'il se fait de mieux... Et quant à y être, Toronto a pris les choses en main – partiellement - non sans avoir tenté dans un premier temps de refiler ses poubelles à Kirkland Lake, puis dans un deuxième temps les avoir refilées au Michigan jusqu'à ce que la population s'oppose à cette cohabitation avec les poubelles de la métropole canadienne. *Partiellement*, parce que lors de la soirée du... on a pu apprendre de la bouche du représentant du ministère, que des matières

xxxiii

idem, p.64

xxxiv

idem p.66

xxxv

PMGMR septembre 2003, p.156

compostables étaient transportées à l'usine de Conporec, à Varenne, comme si le compostage des matières de la MRC du Bas-Richelieu n'était pas assez concluant.

### MRC des Moulins

La MRC s'est entendue avec le promoteur. Elle s'est mise à la remorque du PMGMR, alors que la CMM, le principal utilisateur du dépotoir, en est encore et comme toujours au stade de repousser l'échéancier et... de poursuivre l'exportation de ses poubelles. Que veut-elle comme preuve additionnelle de mauvaise foi ? Quel avantage y a-t-il à accueillir les poubelles de la CMM autre que les compensations monétaires versées à la MRC ou à Terrebonne, surtout si on regarde les inconvénients et les risques encourus par la population du bassin versant ?

### Ville de Terrebonne

En 2003, la municipalité avait encore le pouvoir de ne pas modifier l'usage du terrain de BFI qui avait été soustrait de la zone agricole : son porte-parole avait évoqué une consultation publique. Force est de constater que la modification à l'usage semble avoir été faite en catimini. La population n'a pas été mise dans le coup, encore moins celle du bassin versant, qu'elle fût de Charlemagne ou de Le Gardeur. Seul l'aspect monétaire semble avoir été retenu : « **Des taxes, c'est donc important !** » peu importe leur source puisque « **L'argent n'a pas d'odeur !** ».

Pourquoi ne pas avoir fait comme la ville de Matane suite aux audiences du BAPE : procéder à un référendum auprès de la population du bassin versant afin de vérifier le réel degré de son appui ?<sup>xxxvi</sup> Est-ce que dans un dossier semblable, on peut se contenter d'un « *qui n'a dit mot a consenti !* », quand surtout ce n'est pas le cas, à l'évidence même, ?

La situation géographique du dépotoir permet de mettre en lumière l'incohérence du système (une autre !). C'est une seule municipalité qui décide de l'usage d'un terrain (régi par la Loi sur l'Environnement) et qui collecte les taxes alors que, c'est la population du bassin versant, en très grande partie contribuable dans d'autres municipalités, qui en subit les inconvénients : odeurs, bruits, goélands, etc., sans avoir mot à dire.

### Ville de Repentigny (MRC de L'Assomption)

Parlant au nom de la population de la MRC, sans l'avoir consultée, la mairesse de Repentigny avait donné son accord pour un agrandissement s'étalant sur cinq ans pour... « **ne pas créer un problème de vidanges à Montréal !** » Il fallait le faire ! Et, si je lis bien entre les lignes de la déclaration faite concernant une position commune de Charlemagne, Mascouche, Repentigny-LeGardeur et Terrebonne, je ne serais pas surpris qu'elle soit favorable à une autre extension du délai avant la fermeture du site. Comme c'est le cas ailleurs dans la province, il y aurait demande pour une compensation financière – ce qui n'est pas le cas présentement pour Charlemagne et Repentigny-LeGardeur. Une fois de plus, me faut-il rappeler que l'argent n'a pas d'odeur et qu'avec de l'argent, on peut tout faire ou faire faire ? Mais, pour le moment, ce n'est qu'une hypothèse : je peux me tromper !

Il serait regrettable que nos élus n'aient pas été inspirés par l'opposition manifestée par les maires de Lanoraie et de Sainte-Geneviève-de-Berthier qui, eux, avec leurs faibles moyens financiers, étaient montés aux barricades, se tenant sur la ligne de front pour s'opposer à la demande d'agrandissement du dépotoir de Saint-Thomas.

### BAPE

Tel que prévu, le président a pris soin de mentionner en début d'audition : « *Parallèlement à la partie publique de cette procédure qui est menée par le BAPE et à laquelle vous participez ce soir, le Ministère procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière des deux évaluations que le Ministre fera une recommandation au conseil des ministres, où sera prise la décision de réaliser ou non le projet et, si oui, à quelles conditions.* »<sup>xxxvii</sup>

xxxvi

BAPE,(Matane) rapport #184, p.96

xxxvii

DT1/T, soirée du 7 mars 2005, p.2

En voici la portée, la réelle importance accordée au BAPE, tel que démontré par des faits dans le dossier de la première demande d'agrandissement du dépotoir de Lachenaie en 1995 :

1. Dans son rapport d'analyse environnementale, le ministère de l'environnement mentionne à peine le BAPE et il ne fait aucune analyse critique de ses principales recommandations, ou ne donne les motifs pour ne pas en tenir compte. Fait troublant, l'existence de ce rapport a été connue uniquement parce qu'il a été annexé dans le mémoire d'un groupe requérant la tenue d'audiences publiques.<sup>xxxviii</sup>
2. La note explicative du ministre au Conseil des ministres mentionnait laconiquement : « *Le rapport de la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement arrive à la conclusion que le projet est aussi acceptable à certaines conditions* »<sup>xxxix</sup>. Fait tout aussi troublant, il m'a fallu intervenir plus d'une fois avant que cette note soit placée au dossier . . . deux mois après la demande initiale.

Quelles étaient ces conditions ?

1. N'autoriser que 470 000t/a des 870 000t/a demandées, soit l'application de l'objectif visé à l'époque de récupérer 50% ;
2. Limiter l'usage du site aux 2 MRC limitrophes au dépotoir (L'Assomption et des Moulins) excluant dès lors la CUM et Laval.

En ignorant la première recommandation, le message du ministre était clair : « *On a une politique visant à diminuer la quantité des matières enfouies mais, on ne fait rien pour l'appliquer* ». Et en ignorant la deuxième : « *Eh hop ! Que l'exportation des poubelles se poursuive !* »

Le même scénario s'est répété peu après la fin des audiences du BAPE de 2005 mais avant le dépôt de son rapport... en mieux. Alors que BFI demandait 970 000 tonnes, le gouvernement, sur recommandation de son ministre Boisclair, a décrété d'urgence 1 350 000 tonnes, soit 50% de plus, question sûrement de se garder une quelconque marge de manoeuvre ! Et dire que peu de temps auparavant, à sa sortie d'un *meeting* électoral, j'avais eu ce court échange avec le Premier ministre Landry, tel que reporté sur le site Internet de La Presse :

Photo à insérer	ML ; « <b>Monsieur Landry, le dépotoir ?</b> »
	BL : « <b>Le dépotoir ? Le BAPE s'occupe de ça !</b> »
	ML : « <b>Le raaport du BAPE ? En '95, le Ministre ne s'en est pas occupé !</b> »

Je ne doute ni de l'honnêteté, ni de la sincérité de membres de la Commission - leur insistance à aller au fond des choses est exemplaire - mais ces faits sont de nature à bien saisir la réelle importance accordée au BAPE, relégué au rôle d'amuseur du public pendant que les décisions sont déjà prises... ailleurs. Et le ministre Mulcair m'a laissé songeur quand il disait : « *Par contre le BAPE a fait un travail, à mon sens, très équilibré, là-dedans. Ils nous viennent avec certaines recommandations. C'est toujours important de savoir ce qu'est le BAPE et ce qu'il n'est pas. Le BAPE va faire une analyse qui contient beaucoup d'observations des gens autour. Donc, ils vont refléter leurs désirs. Mais il faut aussi regarder la science qui sous-tend ça* ».<sup>xi</sup>

Faudrait-il pour autant décider de l'abolir ? Je dis « **non !** » à l'abolition du BAPE parce que :

1. Les audiences publiques permettent d'avoir accès à des informations qui autrement seraient pratiquement inaccessibles même si, à l'occasion, un **flou artistique** est savamment entretenu. Dans le dossier de Lachenaie 2003, jamais il n'avait été question des 100 000 tonnes du *fluff* utilisées annuellement comme matière de recouvrement (on parlait de terre de qualité inférieure à celle du sable).
2. A tout le moins, ces audiences sont de nature à démasquer le genre de système dans lequel nous vivons, système où l'on donne au peuple l'illusion qu'il a son mot à dire et qu'il peut participer, alors que ce n'est pas le cas. Ce que j'appelle **démocrature** (i.e. système contrôlé

<sup>xxxviii</sup> DM38.2/L Rapport d'analyse environnementale

<sup>xxxix</sup> DQ11.2/L Motifs soumis au Conseil des ministres, décret 1995

<sup>xi</sup> CTE, 2 juillet 2003, 10h00

- par un petit groupe préoccupé uniquement par ses propres intérêts).
3. Le BAPE permet aussi aux citoyens de se défouler. En fait, c'est la version québécoise du **Mur des lamentations**. Sûrement qu'une recherche sérieuse faite par des psychologues – même engagé par BFI - saurait démontrer que le trop plein de frustrations alors déversées favorise un mieux-être, allant jusqu'à éviter des automutilations dans les cas de désarroi extrême.
  4. **Au cas où... les décisions ne seraient pas déjà prises !**

### Constatation

Lors du BAPE de Saint-Thomas, j'avais remarqué un manque de confiance - avec raison - envers le MENV non seulement venant de simples citoyens mais aussi, venant d'élus de petites municipalités, traités sans égards tout au long des années par des quelconques fonctionnaires jouissant d'un quelconque petit pouvoir. Je lève encore mon chapeau à ce fonctionnaire qui, à une intervention d'un citoyen rappelant ses nombreuses plaintes passées relativement à la présence d'un tuyau qui drainait encore une zone humide, lui demandait de faire une nouvelle plainte : pas besoin d'un long discours pour illustrer le peu de considération accordée aux simples citoyens.<sup>xli</sup> Je n'ai pas de nez électronique mais, c'est un autre signal que notre démocratie est mal en point. Les décisions prises en catimini par la CPTA ne peuvent que susciter pareille méfiance envers les organismes gouvernementaux. Et que dire des élus, de la MRC des Moulins et MRC de L'Assomption ? A la lumière de leurs comportements dans le dossier 2003 – dans le présent, on verra -, peuvent-ils comprendre les résultats constants de sondages, comprendre pourquoi ils se placent au dernier rang, plus bas que les vendeurs de chars usagés dans l'échelle de confiance de la population ?<sup>xlii</sup> Le point de vue donné par le maire de Sainte-Geneviève-de-Berthier mériterait de faire le tour du Québec : c'est en peu de mots, un cours de démocratie 101 «*on sait que, dans un plan de gestion des matières résiduelles, on doit faire des audiences publiques, ça fait que, pour nous, on avait refusé cette entente-là en disant que c'est un peu de piper les dés, dire en fin de compte à notre population peu importe ce que vous allez dire, de toute façon, ça ne servira à rien parce qu'on a déjà une entente avec l'entrepreneur. Ça fait que c'est pour cette raison-là qu'on avait refusé, pour que la population puisse faire valoir ses points sur ce projet.*»<sup>xliii</sup>

Est-il nécessaire de faire remarquer que la majorité des décisions affectant la population d'un bassin versant ont été prises par des organismes agissant grâce à une délégation de pouvoirs, sans que cette population n'ait de droits de regard ou de réels recours ?

### Recommandations

**Que le ministère de l'Environnement, maître d'œuvre pour l'application de la Loi sur l'Environnement, voit à jouer un rôle pro-actif plutôt que réactif ;**

**Que tout règlement ou toute modification de règlement municipal soit soumis à l'approbation de la population habitant le bassin versant, sans égards à la ville d'appartenance.**

### H : CERTAINS ASPECTS ÉCONOMIQUES

Je suis étonné (pas vraiment), d'entendre claironner qu'on ne peut faire autrement, qu'on n'a pas les moyens, qu'il en coûterait beaucoup trop cher. On prône la théorie des **économies d'échelle** alors que dans le cas présent, la mise en commun des vidanges engendre plutôt des **coûts d'échelle**. En ce qui me concerne, le problème n'est pas d'ordre financier. Comme dans le domaine de la santé, il est beaucoup dû aux modes de gestion déficients. Le laissez-faire a un prix qu'il faudra payer un jour...

**«♪ Ce n'est qu'un dé-bu-t, con-ti-nu-ons-le...»**

Il faut une volonté politique de régler le problème, un peu comme l'a fait l'Hôpital Juif de Montréal qui avait l'une des pires performances concernant la gestion d'un service d'urgences. Un jour, quelqu'un a dit : « *On règle le problème ; il n'y a plus aucune - bonne - raison - acceptable pour ne pas le régler* » ... et le problème est réglé. Depuis, leur façon de faire sert de référence aux autres hôpitaux.

<sup>xli</sup>

DT6/T

Séance du 10 mars 2005, pp.44ss

<sup>xlii</sup>

La Presse, 22 mars 2005, Affaires-p.5

“Les politiciens, ces mal aimés...”

<sup>xliii</sup>

DT4/T

9 mars 2005 après-midi, p.20

Je ne pense pas que ce soit avec des mesures étalées dans le temps qu'on y parviendra. En 1995, l'objectif de 50% de réduction fixé en 1989 pour l'an 2000 n'était atteint qu'à 5%. En 2003, on en était à 17%, alors qu'en 1998 on visait 65% pour l'an 2008 ? : « *Digitu in oculo !* ». On semblait être rendu à mi-chemin de l'étape alors qu'en réalité, seize (16) ans s'étaient écoulés depuis la première prise de conscience du problème en 1989. Sans même esquisser un sourire, on rassurait la population en lui disant qu'au 31 décembre 2006 il y aurait un plan qui nous mènerait à destination ! La personne qui se console en disant qu'avec une note de 12,5% on est un peu sous la moyenne (des cancre) 14,5%, ne mérite-t-elle pas de porter le bonnet d'âne tout comme cette autre personne, celle-là porteuse d'un doctorat en éducation, qui se *pettait les bretelles* parce que sa ville était au-dessus (17,5%) de cette moyenne ? « **Dring-dring !!!** » La note de passage fixée à 50% était rendue à 65%, sans oublier que c'est 85% qui est l'objectif acceptable !

La méthode des **p'tits pas... faits sur place** a fait ses preuves : au moins, essayons-en une autre ! Il me semble que pour attraper un taureau, on ne fixe pas d'objectifs à moyen ou long terme : il faut prendre son courage et l'attraper par les deux cornes, tout de suite ! Par une corne seulement ou pas un bout de queue : c'est un échec garanti. Tu ne peux pas y parvenir en attrapant un nouveau petit bout à chaque jour. La solution du problème du traitement des matières excédentaires, ce n'est qu'une question de volonté de le résoudre et, en conséquence, de choix budgétaires.

Et pas demain : tout de suite ! Il est **temps d'agir plutôt que d'échéancier**.

Je me suis rendu compte qu'on utilise des pourcentages dont la signification varie d'un document à l'autre. Lors de l'étude des crédits 2003, le ministre Mulcair en avait profité pour confirmer la situation et son intention de la corriger : « *Quand on me balance un chiffre de 37 % ou de 42 % ou de 45 %, 45 % de quoi ? pesé par qui ? mesuré comment ? sur quelle base on a fait cette mesure-là ? Fini le guessage puis l'à-peu-près, il n'y en aura plus de ça avec moi...* ».

C'est pourquoi, il me semble que les objectifs basés sur des chiffres approximatifs, peu crédibles, devraient faire place à des objectifs fixés en fonction des matières qu'on ne veut plus voir acheminées aux lieux d'élimination. Et ces objectifs pourraient s'appliquer indistinctement à tous les secteurs, mettant fin aux querelles de juridiction sur le secteur des ICI. On l'a fait pour les pneus qui ne se rendent plus au dépotoir : pourquoi pas le même genre de décision pour toutes les matières constituant le 85% qui ne doit pas s'y rendre ? La ville de Laval avait d'ailleurs annexé à son mémoire à la CMM une '*liste suggérée de matières récupérées*'<sup>xliv</sup>. Une liste plus élaborée apparaît dans le PMGMR 2006 xlv, mince lueur d'espoir ! Encore qu'il suffirait de se procurer le document d'une ville du Japon comprenant une liste de produits et le lieu de leur disposition (quelques dizaines de pages). Détail qui n'est pas anodin : le taux de détournement du dépotoir est de 100%. Vite pour ce document et... un traducteur !

#### **Recommandation**

**Que les objectifs relatifs à la gestion des matières excédentaires soient fixés en termes de nature de matières à détourner du dépotoir plutôt qu'en termes de pourcentage à atteindre, l'effort étant mis sur le degré d'effet négatif sur l'Environnement et la Santé :**

- 1. Les matières dangereuses ;**
- 2. Les matières putrescibles ;**
- 3. Etc.**

**Que ces objectifs soient fixés indistinctement du secteur d'où proviennent ces différentes matières**

#### **Coûts d'un centre local de traitement des matières utilisables**

La seule nouveauté dans tout ce qui précède, c'est d'intercepter les matières utilisables bien avant leur arrivée au dépotoir, le plus près possible de leur source. Le coût de traitement de ces matières est insignifiant à comparer à celui des matières recyclables ou des matières résiduelles. Dans chaque ville,

<sup>xliv</sup>

DM23/C, Mémoire de la ville de Laval, annexe A, pp.74-75

<sup>xlv</sup>

PMGMR 2006 : pp

ça prend un terrain (qui existe déjà) et une personne pour diriger les matières vers les sections appropriées ('containers', par exemple). Ainsi, chaque ville pourrait avoir son centre local de traitement des matières utilisables, son écocentre ou son écoparc. Ce nom serait plus conforme à la réalité que celui utilisé pour décrire les **lieux d'enfouissement** (LET ou LES) (sic) quand on sait que cet enfouissement s'élève sur une hauteur de 20 mètres ou même 40 mètres au-dessus du niveau du sol. Au moins si on parlait de lieu d'empilement !

### Coûts de transfert des matières utilisables

On pourrait argumenter que le transfert des *matières utilisables* va engendrer de nouveaux coûts, surtout si elles sont expédiées à l'étranger. C'est encore une raison pour ne pas faire. A titre d'exemple, quand j'avais fait part à une connaissance, professeur en techniques administratives, de mon intention de m'installer sur une terre en vue d'y aménager une pépinière, il m'avait informé qu'il était lui-même propriétaire d'une telle entreprise. Une pépinière de frênes, parce que ce bois est utilisé pour la fabrication de manches de hockey, qu'il y avait là matière à faire un jour des profits intéressants. Afin de diminuer sa tâche, il avait décidé d'épandre du paillis autour de ses arbustes. Il fallait donc en trouver, à moindre prix. Il a réussi : alors qu'il s'apprêtait à déboursier de sa poche, une ville voisine de chez-lui le payait pour qu'il transporte ailleurs (sur sa plantation) les résidus de cueillette des branches, des feuilles mortes, etc. !

Il pourrait en être de même pour les coûts d'expédition à l'étranger. Avec un salaire, même de 600\$ par année,<sup>xvi</sup> personne ne songe à s'acheter une bicyclette valant 100\$. Les pays du Tiers-Monde produisent peu ou pas de biens de consommation : tout est importé, au prix en vigueur ici, auquel prix il faut ajouter les coûts de transport. À la lumière de ce qui se passe depuis quelques années en Afganistan, l'aide humanitaire représentant une faible proportion du budget militaire consacré à l'armement, les chiffres pourraient être inversés et cet argent pourrait être acheminé partout où les besoins se font sentir. Et, à la limite, si ces peuples démunis n'avaient qu'à défrayer les coûts de transport, ça pourrait être différent. Par exemple, Cyclo Nord-Sud<sup>xvii</sup> fait la cueillette de vélos en vue de les acheminer à l'étranger. Cet organisme demande d'en défrayer le coût de transport : 10\$. J'ose imaginer que des ententes semblables sont possibles pour d'autres biens. D'ailleurs, un reportage au *Point de Radio-Canada*<sup>xviii</sup> a montré qu'un médecin recycle, en République dominicaine, du matériel hospitalier dont des *stimulateurs cardiaques* ré-usinés, aseptisés et sans danger, qui valent 8 000\$/pièce, qui sont à usage unique, ici au pays, et qui se retrouvent à la poubelle. Il y en aurait pour des millions de dollar\$ ! Ce qui illustre, une fois de plus, un autre double discours : d'un côté de la bouche, on dit qu'on a les moyens de mettre à la poubelle pour des millions et de l'autre, qu'il faut faire des compressions parce qu'on n'a plus les moyens !

### Coûts du recyclage vs coûts de l'enfouissement

Les coûts pour l'enfouissement, de l'ordre de 57\$/t, semblent privilégier cette méthode de traitement des *matières résiduelles* et retarder le recours au recyclage dont certains coûts étaient évalués à 100\$/t. (nota : à réévaluer puisque qu'il semblerait ne rien en coûter maintenant pour disposer des matières recyclables).<sup>xlix</sup>

#### **Coûts d'enfouissement < Coûts de recyclage**

Sans tenir compte des arguments relatifs aux coûts écologiques, je crois que l'équation est mal posée. Je suis d'avis qu'il faudrait plutôt considérer celle des coûts de recyclage comparés à la somme des coûts pour l'enfouissement et ceux pour la production d'une matière nouvelle. Sans avoir pu obtenir des chiffres plus détaillés et précis en ce qui concerne les coûts de production (Recyc-Québec a fait du progrès car il a déposé un tableau illustrant les valeurs des matières recyclables : je reposerai la même demande lors d'un prochain BAPE afin qu'une colonne soit ajoutée pour inscrire le prix du coût du recyclage de chaque matière et une autre, pour y inscrire son coût de production), il me semble aller de soi, qu'à sa face-même, le coût de recyclage est inférieur au coût de production quelle que soit la matière concernée. Alors, l'équation à considérer est celle-ci :

xlvi

La Presse, semaine du développement international, 2-8 février 2003, p.2

xlvii

Cyclo Nord-Sud, "www.cam.org"

xlviii

Radio-Canada, 'Le Point', Émission du 3 juin 2003

xlix

## Coûts de recyclage < coûts d'enfouissement + Coûts de remplacement

### Coûts de la décontamination

Et quels seraient ces coûts d'enfouissement si une provision était prévue pour voir à la dépollution du site, ce qui aurait pour effet de ne pas reporter ces coûts aux générations futures ? En effet, selon les informations obtenues, aucune telle provision n'existe<sup>i</sup> puisque Terrebonne considère que ce n'est pas de sa responsabilité et puisque BFI considère en plus que : « *Le fluff n'est pas une matière dangereuse* ». <sup>ii</sup> Le terrain et les vidanges appartiennent à BFI mais, si un jour besoin en est - il en est puisque le site contient d'énormes quantités de *fluff*, matériau proscrit dans de nombreux états américains, dont la Californie – la décontamination du site serait aux frais de la province si BFI ne prenait pas ses responsabilités (il lui suffirait de fermer boutique). N'oublions pas qu'elle s'est constituée en compagnie en commandite, ses énormes profits étant distribués au fur et à mesure aux actionnaires, vu qu'elle n'a pas à faire des provisions en vue d'un développement futur de la compagnie.

Pour une saine compréhension, je tiens à souligner qu'il en a coûté à Repentigny, environ 100\$ le mètre cube, pour décontaminer le terrain où était situé son garage municipal (220 000\$ pour 2 750 m<sup>3</sup>) et (40000 \$ pour 340 m<sup>3</sup>) pour son centre de transfert. Quel est le volume prévu pour le Mont-Dépotoir ? Combien en coûtera-t-il pour voir à sa décontamination ?

---

### Recommandation

**Que le gouvernement voit à exiger de BFI de faire une provision suffisante pour défrayer les coûts pour la décontamination complète de sa propriété actuelle.**

---

### Financement par la tarification de l'industrie

Le Gouvernement a décidé de taxer l'industrie de l'emballage. C'est bien mais, je crois que l'adoption d'un règlement qui obligerait les organismes visés à inscrire le coût de l'emballage, du contenant ou de la circulaire pourrait avoir un certain effet, semblable à la divulgation du délai de *décomposition des sacs de plastique*. Ainsi, le consommateur serait en mesure de voir ce que ces facteurs de pollution représentent sur son portefeuille. Par exemple, et c'est à vérifier plus précisément, chaque exemplaire du bulletin municipal «*Regard sur Repentigny* » coûterait plus de 1\$ l'exemplaire : « *Assez cher pour être informés des seuls bons coups de la mairesse !* » Autre exemple, la très belle publicité de Bell, très étudiée, très sophistiquée que je reçois sans l'avoir sollicitée : qu'est-ce que ça me coûte surtout quand les augmentations de tarifs sont justifiées par d'autres motifs ? Et les circulaires de la SAQ (sur papier glacé, qualité magazine) pour annoncer les produits d'un monopole d'état ? J'aimerais ne pas les recevoir et obtenir un rabais équivalent à leurs coûts de production même si ce n'était que quelques 'cennes' par mois.

### Recommandation

**Que le Gouvernement adopte un règlement rendant obligatoire la divulgation du coût de l'emballage, du contenant ou du support publicitaire écrit afin que le consommateur puisse se rendre compte ce qu'il lui en coûte.**

### Compensation financière

Il a été question de compensation financière dans le projet de la CMM : « *Il va de soi qu'à ce titre la CMM devrait également identifier des mesures de compensation pour inciter les autorités locales et la population à les accepter. Ces mesures sont plus souvent qu'autrement des compensations financières...* ». <sup>iii</sup> Traduction libre : « *les secteurs riches, qui n'ont pas besoin d'apport financier, pourront continuer à exporter leurs poubelles vers les secteurs moins bien nantis avides de nouveaux fonds* ». C'est méconnaître ce que dit la population du bassin versant du dépotoir de Lachenaie ou de celui de Matane. Dans les deux cas, j'ai entendu à peu près la même réflexion : « *La taxe de 100\$ pour la collecte des ordures, je la paierais volontiers afin de ne pas avoir cette senteur à longueur d'année !* » ou

---

<sup>i</sup> DQ1.1/LL (BFI) et DQ14.1/LL (Terrebonne)

<sup>ii</sup> DQ1.1/LL (BFI)

<sup>iii</sup> PMGMR, p.70



« Une économie de 43\$ pour avoir les poubelles d'ailleurs dans ma cour ? MERCI ! ». En fait, cette compensation financière, ce n'est qu'un *nanan* en échange des poubelles d'ailleurs : « Un cheval, un lapin ! » dirait l'autre. De plus cette idée d'une compensation monétaire me fait penser : « Avec de l'argent, on peut tout faire : faire taire, mais aussi, faire faire » validant peut-être une autre légende urbaine concernant la circulation d'*enveloppes brunes*, surtout quand des décisions indéfendables sont prises.

### Coûts du compostage

De plus en plus, les gens jardinent et s'occupent d'aménagement paysager. De plus en plus, aussi, on vend des sacs de terre noire dans les centres spécialisés, dans les centres de rénovation et même dans les marchés d'alimentation (à quand dans les pharmacies ?). Le coût habituel est de 5\$ pour 3 sacs : c'est presque donné ! Si ces 3 sacs pèsent 50 livres, ça fait 200\$ la tonne ! Si ce compost provient d'un dépotoir qui en produit, il faut ajouter le coût du transport des matières premières au dépotoir 68\$ : presque rien ! Conserver les matières premières dans un tas de compostage, ça ne coûte presque rien... Juste l'effort de les y déposer là plutôt qu'au chemin et... payer un montant de plus de 40\$ intégré à la taxe foncière ! En effet, voyez-vous, alors que Repentigny met de l'avant le compostage domestique – des cours sont offerts et des bacs recommandés - elle a établi un système de cueillette des résidus verts qui en coûte cela, même à un propriétaire qui fait son compost : belle incitation à utiliser ce moyen pour diminuer les coûts de manipulation inutile, principalement les coûts de transport ! L'expression : « Parler des deux côtés de la bouche », ça vous dit quelque chose ? »

### Coûts du triage à la source

Combien coûterait la somme des fractions de seconde nécessaires à la prise de décision relative à la disposition des 'matières excédentaires' ? Est-ce que je dépose cela avec les *matières utilisables* en attendant la cueillette ? Dans le *bac de recyclage* ? Sur le *tas de compost* ? Dans le *petit bac de déchets secs* ? Dans le *petit bac de déchets humides* ? Quel en est leur coût quand toutes ces décisions individuelles se prennent au dépotoir, lors du triage afin de démêler et tenter de remettre les matières excédentaires un peu dans l'état où elles étaient avant d'être abandonnées à la rue ? De passage en Oregon fin 2003, j'ai pu comprendre pourquoi les objectifs fixés sont sur le point d'être atteints et même dépassés, considérant que cet État s'est préoccupé du problème des vidanges à la même époque que le Québec : il y avait plus de 3 bacs pour disposer les différentes matières recyclables et le camion collecteur était compartimenté en conséquence.

### Coûts du transport

Il est quand même étonnant de voir l'appui donné par la CMM pour l'agrandissement du dépotoir en 2003, quand dans son projet de plan de gestion des déchets, elle n'élaborait que sur un seul inconvénient relatif à l'élimination de ses vidanges, soit les coûts du transport. Montréal et Laval ont fermé tous leurs dépotoirs et exportent leurs poubelles en dehors de leurs territoires, dans des banlieues situées à plusieurs kilomètres. Repentigny qui se plaint des inconvénients du dépotoir de Lachenaie achemine ses poubelles à Saint-Thomas (à une trentaine de kilomètres) et cela, après avoir renégocié le contrat avec EBI. Mascouche dont l'usine d'épuration traite le jus de décharge du dépotoir de Lachenaie achemine ses vidanges à Sainte-Sophie. Même les vidanges de certaines villes de la Montérégie transitent par Montréal avant d'aboutir à Lachenaie ou à Sainte-Sophie. Par contre, on retrouve la réponse à ce mystère dans le PGMR de la MRC de Joliette : les coûts additionnels de transport si la demande d'agrandissement du dépotoir de Saint-Thomas n'avait pas été acceptée, sont de l'ordre de 12 à 20% c'est-à-dire, de 7 à 12\$. Ce qui permet de comprendre que ce n'est finalement pas un mystère : ne pas avoir ses poubelles dans sa cour, ça coûte entre 7 et 12\$, un vrai *bargain* !<sup>liii</sup> Mais, a-t-on évalué les coûts engendrés par le temps additionnel de ce transport ? Les coûts en temps et aussi, les coûts d'équipement additionnel pour compenser le temps de déplacement ? Une heure ? Deux heures par jour ? Vu l'éloignement des villes desservies quand on pense aux vidanges provenant de l'ouest de Montréal ou de la Montérégie ?

Tout cela étant dit, plutôt que de s'attarder à des économies de bouts de chandelles, a-t-on évalué les coûts du transport des seules véritables matières résiduelles (**vidanges**) dont le pourcentage, pour l'instant, est évalué à 15% ? Dans un article paru postérieurement aux audiences de 2003, La Presse

<sup>liii</sup>

rapportait que ce pourcentage était de 0% dans une ville du Japon qui avait pris les choses en mains, un guide de quelques dizaines de pages ayant été distribué à la population.<sup>liv</sup> Vu que la CMM est encore – et toujours – au stade de ses études, elle aurait intérêt à se procurer ce document et à l'adapter, si besoin en est.

### Coûts du gaspillage

J'ai trop souvent entendu des directeurs de finances défendre leurs *deux colonnes* (revenus - dépenses), ignorant et passant sous silence des coûts cachés, des coûts indirects, difficilement évaluables, mais bien réels. Quels sont les coûts du gaspillage ? Quels en sont les coûts environnementaux ? Les coûts sociaux ? Les coûts humains ? La tonne de *matières utilisables, recyclables* ou *Compostables*, que l'on transporte, que l'on enfouit, qui dégage des biogaz que l'on brûle et rejette à perte dans l'atmosphère et qui ont des effets pas trop étudiés sur l'environnement y compris sur la population du bassin versant, qui... qui... qui... c'est quoi le coût réel de cette tonne de matières ?

Avons-nous les moyens de mettre en place des centres sophistiqués pour le traitement des matières dites *résiduelles* quand 85% de ces matières n'ont pas à être enfouies ? J'en profite pour signaler que la mise en place d'une solution alléchante du type *centrale productrice d'énergie* à partir de la gazéification des déchets est du même ordre : elle règle bien des problèmes mais elle a la faiblesse d'être un autre mode de gaspillage puisqu'elle *bouffe* tout (sauf le métal) de façon identique, que ce soit utilisable, recyclable ou compostable... Par contre, ça pourrait être une excellente solution pour le 15% de réels déchets. De son côté, la solution préconisée par Conporec Inc. donne d'excellents rendements tout en respectant la disposition adéquate des différentes matières, selon leur nature. Les chantres des *économies d'échelle* pourraient se rendre facilement compte qu'il en coûterait moins cher, beaucoup moins cher, de ne traiter que ce 15% de déchets, quelle que soit la méthode utilisée.

Avons-nous les moyens de nous payer ce **gaspillage** ? Heureusement, il est encore temps – il sera toujours temps - que le **bon sens** reprenne le dessus !

## I : SOLUTIONS ENVISAGÉES

### Solution de type technocratique

À la lumière de la présentation faite par le promoteur en 2003 – malgré ses efforts pour s'intégrer à son milieu, il ne parlait que de part de marché à conserver, que de libre concurrence, subordonnant à ces principes l'équité sociale et l'admissibilité sociale - je crains qu'une décision de type technocratique ne soit encore prise en ne considérant que le respect des normes, que la modernité des méthodes utilisées (des plus petits dépotoirs ne favorisant pas la rentabilité d'équipements très sophistiqués) sans égards pour l'environnement y compris la population habitant le bassin versant.

D'autant plus, que le dossier actuel est le même que celui de 2003 ; qu'il ressemble étrangement à ceux de Sainte-Sophie et de Saint-Thomas ; que les conseillers du Ministre et que la culture du ministère (*normes, statistiques, p.p.m. etc.*) doivent être probablement encore les mêmes, entendu surtout que c'est le même analyste ; que le nouveau ministre Mulcair n'avait pas perdu de temps à plier l'échine devant ses fonctionnaires et à décréter une prolongation à Sainte-Sophie, même après avoir déclaré en juillet précédent : « *Et on a des biogaz qui s'échappent d'en dessous, et on a des puits... on a de l'eau contaminée tout près. On a des vrais problèmes à Sainte-Sophie* » ; que le même gouvernement a autorisé l'agrandissement du dépotoir de Saint-Thomas allant à l'encontre de l'avis du BAPE dont le **rapport #211 - un bijou** - pourrait même être reproduit intégralement dans le présent dossier...

Malgré ce qui précède, si le Gouvernement décidait d'aller de l'avant, je lui conseillerais de ne pas prolonger dans le temps le calvaire des riverains, bien au contraire, d'accélérer le pas. Un ministre de l'Environnement, plus entrepreneur, celui-là, pourrait donner un sérieux coup de main.

---

<sup>liv</sup>

**Recommandation**

**Encore une fois, passer outre aux recommandations du BAPE et décréter non pas UN MILLION mais CINQ MILLIONS de tonnes, de façon à raccourcir au maximum le délai prévu pour le remplissage du dépotoir**

Ainsi, on pourrait avoir plus rapidement notre montagne (le **Mont DÉPOTOIR**) s'élevant sur 40 mètres – 17 étages - qui deviendrait un **centre récréo-touristique**, comprenant une **école de ski ou de planche à neige**, et pourquoi pas des **tunnels vitrés** permettant de voir de près, en un seul lieu, les **restes** de Montréal, de Toronto ou de New-York (des règlements, ça se change).

On pourrait organiser des **forfaits-voyages**, **agrandir l'aéroport de Mascouche**, construire des **hôtels**, augmenter le nombre de **sites de restauration** incluant des **bed-and-breakfast** (pour favoriser tout le monde, même les petits entrepreneurs), construire un **musée** (peut-être un deuxième de type : « **Juste pour rire... du monde** ») et des **boutiques de vente d'artefacts** ou de **cannettes de bio-gaz**, etc...

**ÇA SERAIT BON POUR L'ÉCONOMIE LOCALE !  
ÇA CRÉERAIT DES EMPLOIS !**

Et, pourquoi pas une **statue** avec un **visage à plus de deux faces**... celles de chaque ministre (**Brassard, Boisclair, Mulcair, Beauchamps**...) ayant contribué, chacun à sa façon, à la mise en place de cette montagne, unique au monde, véritable **monument élevé à la mémoire de la bêtise humaine** ? Ou une imposante sculpture afin de commémorer quelques-uns des *traîneux de pieds* qui, pour des raisons qu'ils préfèrent sûrement taire, n'ont pas pris les décisions appropriées au moment opportun afin de régler le problème des vidanges ?

Vingt ans plus tard et, nul doute, à l'aube de vingt autres années d'études additionnelles, j'invite l'université du troisième âge (UTA) à rendre un hommage plus personnalisé à tous ces décideurs (sic) distraits.

**Recommandation**

**Que l'université du troisième âge (UTA) remette à toute personne éligible un double doctorat *honoris causa* en *Étudio-manie* et en *Urgentologie-manie*.**

Afin d'aider à se remémorer ces diplômés, une photo du groupe pourrait être prise en y intégrant leur devise : ***"Pourquoi faire aujourd'hui ce que d'autres devront faire et... payer demain !"***

**SOLUTIONS PRIVILÉGIÉES****Recommandations**

**Que la demande d'agrandissement soit refusée ;**

**Que le LET soit réservé au compostage ;**

**Que la ville de Terrebonne apporte une modification à son règlement de zonage afin de permettre l'établissement d'un parc industriel.**

Le projet ne franchit pas l'étape de l'**acceptabilité sociale** l'un des trois fondements du développement durable. Pour s'en convaincre, il suffit de constater les démarches faites par les citoyens pour que justice soit rendue.

De plus, rien ne garantit que malgré les efforts des apprentis-sorciers, la nappe phréatique sera protégée indéfiniment. Il faut donc appliquer le principe de précaution, non pas uniquement celui du plan de développement durable :

*« Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitudes scientifiques absolues ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement ».*

mais aussi, celui du domaine de la santé puisqu'il existe un doute raisonnable d'impacts négatifs sur la santé de la population.

Aussi, malgré les *pirouettes sémantiques* faites, ce sont principalement les vidanges d'ailleurs qui sont empilées à Lachenaie : ce qui n'était pas possible en 1995 selon le rapport du BAPE ne l'est pas plus aujourd'hui. De dépotoir municipal, on est passé à dépotoir régional, à dépotoir métropolitain, à dépotoir grand métropolitain, bientôt à dépotoir provincial et pourquoi pas, à dépotoir national ou international ? Si le site répond aux normes, il n'y a pas de limites : BFI ne demande que du tonnage, peu importe la provenance des vidanges. Son mandat, c'est de les empiler, pas de réglementer leur gestion. Il est temps que le **«Pas dans ma cour»** cède la place à **«Chacun sa poubelle dans sa cour»**. **«La poubelle, chacun son tour»** ou **«La poubelle, pas tout le temps dans ma cour»** serait peut-être d'autres bonnes idées !

Afin de compléter cette recommandation qui ne peut que satisfaire qu'une des parties (la population du bassin versant), il faut y ajouter un volet qui serait de nature à satisfaire BFI. Le site actuel, qui occupe la demie de sa propriété a atteint sa pleine capacité, dégage déjà plus d'énergie que nécessaire (au moins 6 mégawatts sont brûlés en pure perte). Il faut donc que la partie *Nord* serve à une autre fin, permettant l'établissement d'entreprises qui utiliseraient l'excédent d'énergie. D'une part, BFI pourrait vendre à profit cette énergie. D'autre part, comme elle a l'expertise et que sa vocation première est de traiter les *matières résiduelles*, elle pourrait se spécialiser dans le compostage. Une partie du site pourrait être converti en parc industriel, ses locataires ayant accès à l'énergie électrique produite. Les gouvernements pourraient même favoriser accélérer le processus d'autorisation.

C'est une solution de type **gagnant-gagnant** : la population pourrait espérer bénéficier d'une meilleure qualité de vie, l'entreprise continuer à faire des profits et profiter de sa *business*, et le Gouvernement se débarrasser d'une... **poubelle chaude !**

C'est une solution de type **gagnant-gagnant** : la population peut espérer bénéficier d'une meilleure qualité de vie, l'entreprise continuer à faire des profits et profiter de sa 'business' et le Gouvernement, se débarrasser d'une... 'poubelle' chaude!

Et... dans la pire des hypothèses, même si la Ministre ne tenait pas compte de la population riveraine qui vit à proximité du dépôt des poubelles d'ailleurs, il ne faudrait enfouir que les **réelles matières résiduelles**. Afin d'illustrer que ce qui précède a du sens, je vous invite à prendre connaissance de la politique d'Air Canada relative à la disposition des bagages non réclamés et dont les propriétaires n'ont pu être retracés :

*«... Si on n'y parvient pas, on commencera alors par disposer du contenu : les vêtements partiront vers des oeuvres de charité, les bouquins prendront le chemin des librairies de livres d'occasion et les clés finiront dans des usines de recyclage et les maigres profits de la vente du métal seront versés à des oeuvres de charité. Les lunettes seront envoyées à des organismes non gouvernementaux pour distribution dans les pays du tiers-monde. Quant aux objets de grande valeur (appareils électroniques, appareils photo...) et aux valises, ils sont vendus en vrac, «à un prix dérisoire juste bon à couvrir nos frais de manutention» à une compagnie privée d'Ottawa qui y a pignon sur rue (59, Montreal Road) sous la raison sociale de The Unclaimed Luggage an Goods Store. Où chaque objet est vendu séparément».<sup>iv</sup>*

**Nous n'avons pas le droit de continuer à enfouir les matières utilisables et les matières recyclables sans égards pour les plus démunis des nôtres ou d'ailleurs.**

**Continuer serait immoral !**

**Continuer serait scandaleux !**

**La justice infinie pourrait aussi prendre la forme du partage, non pas de nos richesses, mais juste de la partie utilisable de nos vidanges.**

En espérant que la proposition suivante ne se retrouvera pas, dans la meilleure des hypothèses, aux archives de la Ville, soigneusement rangée avec celle que j'avais faite aux maires de Le Gardeur suite au

<sup>iv</sup>

passage de l'ouragan Mitge au Nicaragua, je tente encore ma chance pour la mise en place de **Solidarité Le Gardeur**.

### Objectifs :

- Favoriser une meilleure prise de conscience de la nécessité de partager *fraternellement* avec les plus démunis du Tiers-monde.
- Apporter une aide soutenue à l'effort de reconstruction au Nicaragua.

### Moyens

- La Ville accepte de soutenir l'aide à apporter à une région identifiée sous forme d'un jumelage.
- Un comité de bénévoles est créé afin de coordonner les activités nécessaires à la réussite du projet (information – sensibilisation – financement).
- Des liens sont établis avec des organismes canadiens de coopération, déjà en place, pour identifier et satisfaire les besoins d'aide (ex. SUCO, Liaisonneuve du CEGEP de Maisonneuve, etc.)
- La population et les organismes du milieu participent, dans la mesure de leurs moyens, au soutien des activités qu'ils choisissent d'appuyer.

### Rôles

#### 1. Le conseil de Ville

- Décide qu'il désire aider la reconstruction du Nicaragua
- appuie la formation d'un comité de coordination de cette aide
- reconnaît le comité comme un OSBL
- apporte un support financier à certaines activités
- encourage la population à appuyer les activités mise en place

#### 2. Le comité

- Établit les liens avec les organismes de coopération
- Fixe les critères de sélection et choisit les projets de coopération
- Développe des activités de sensibilisation
- Prépare et fait l'information pertinente
- Organise les activités de financement
- Fait le suivi et évalue le degré de réalisation des projets retenus
- Fait rapport de ses activités à la Ville

#### 3. L'organisme de coopération

- Identifie la région à aider
- Dresse la liste des besoins d'assistance
- Veille à l'utilisation judicieuse des ressources (financières – matérielles – humaines)
- Fait rapport du degré de réalisation des projets

#### 4. Les organismes du milieu

- Identifient les projets qu'ils désirent appuyer
- Apportent l'aide appropriée ((financières – matérielles – humaines)

Constatant que les décideurs locaux, particulièrement ceux siégeant à la CMM, ont décidé de continuer à se traîner les pieds encore indéfiniment, j'espère que la ministre sonnera la fin de cette interminable récréation. Elle a le devoir de prendre les mesures appropriées pour mettre fin immédiatement au **gaspillage**. J'espère que ce dossier nous fera prendre conscience que la solidarité humaine a un sens surtout quand le **gaspillage** est notre **règle de conduite**.

## **J : DÉROULEMENT DES AUDIENCES**

J'ai été agréablement surpris de constater qu'un organisme gouvernemental reconnaissait au citoyen le droit d'être informé et de donner son opinion sur un sujet d'intérêt public... ou de lui en donner l'illusion si le gouvernement a déjà pris – encore une fois - sa décision.

**Petit détail** : la cote d'un document déposé séance tenante ou celle du document auquel une intervention se référerait n'apparaît pas au verbatim : cela faciliterait les recherches dans la documentation.

**Gros détail** : comment se fait-il qu'à chaque audience, il faille repartir à zéro, tout réexaminer. Pourquoi pas une base de données de la *jurisprudence* ? La population qui s'informe pourrait être mise au courant de ce qui existe déjà plutôt que d'assister à la récitation d'une litanie de bonnes intentions quand ce n'est simplement pas de promesses de type *électorales*.

**Plus gros détail** (bis) : le BAPE ne pourrait-il pas inclure automatiquement la CPTAQ dans sa liste d'experts à inviter lors d'audiences concernant un dépotoir ? À défaut de la partager, on pourrait au moins comprendre sa logique à géométrie variable.

Merci de votre attention !  
J'espère que ma réflexion saura alimenter la vôtre.  
Bonne fin de travaux et... à la prochaine !